

LA PROVINCE
AU XVIII^e SIÈCLE
—
MANDRIN

*à messieurs Messieurs
professeurs d'histoire moderne
de l'université de Paris*

LA PROVINCE AU XVIII^e SIÈCLE

MANDRIN

T12E19

CH. JARRIN

LA PROVINCE AU XVIII^e SIÈCLE

MANDRIN



2^e ÉDITION, TIRÉE A PETIT NOMBRE

BOURG
IMPRIMERIE EUGÈNE CHAMBAUD

1879

LA PROVINCE AU XVIII^e SIÈCLE

MANDRIN

PRÉAMBULE

L'histoire de Mandrin nous fait voir deux choses.

En premier lieu à quel point de décrépitude la monarchie française était descendue au milieu du xviii^e siècle; et nulle part cela n'apparaît mieux.

En second lieu ce qu'était au même temps la vie de province: les écrivains du xvii^e et du xviii^e siècle, les premiers gens de cour, les seconds préoccupés d'idées générales, savent mal ce sujet, le dédaignent un peu et ne le content guère.

Le seul Fléchier a fait voir, dans ses *Grands jours d'Auvergne*, ce qu'était la France centrale sous Louis XIV : il a tous les avantages d'un témoin oculaire sans parler de son aimable talent. On voudrait ici, dans la mesure bien moindre où on le peut, faire entrevoir ce qu'étaient sous Louis XV les provinces de l'Est, Dauphiné, Bresse, Bourgogne.

Que le lecteur veuille bien ne pas l'oublier, la biographie qu'on va essayer, si singulière qu'elle soit en elle-même, sera surtout pour nous un cadre propice à mettre ce sujet en quelque lumière.

C'est bien pour cela qu'ayant, en 1875, esquissé une première fois l'histoire de Mandrin avec des documents de seconde main, j'y suis revenu depuis avec des documents originaux en modifiant la seconde partie notablement. C'est pourquoi j'y reviens une troisième fois, armé de pièces authentiques qui en transforment la première partie plus complètement encore.

Un lecteur bienveillant me fait tenir sur les commencements de Mandrin une douzaine d'actes tirés des archives de Saint - Etienne - de - Saint - Geoirs , pays

natal du contrebandier fameux. Ils ont été retrouvés là en 1860, par M. Simian, avocat à Grenoble ; ce qu'il en a tiré n'en épuise pas tout-à-fait l'intérêt.

On a eu un instant l'idée de donner ces divers documents *in-extenso*, par ordre chronologique. Ainsi ne manqueraient pas de faire les adeptes de la nouvelle école : oubliant que l'Histoire fut jadis une muse, ils la condamnent à épousseter, déchiffrer, classer des grimoires indéfiniment. Mais c'est au cours de Michelet que j'ai appris à aimer l'Histoire et je ne puis me résigner à la traiter ainsi.

Quelques-unes de ces pièces sont assez bavardes : en d'autres termes, sur cinquante lignes, il y en a là dix de vraiment utiles. Restons donc fidèle à la vieille méthode. Procédons par extraits. Commentons quelque peu au besoin et divaguons. Ne nous privons pas d'un rapprochement s'il fait la lumière, d'une induction si elle est plausible.

Permettons même à nos colères, à nos mépris, à notre pitié d'intervenir ici ou là et de discuter, et de conclure : c'est mal porté en ce temps où un scepticisme profond s'affuble partout du masque de l'im-

partialité. Mais où il n'y a pas de passion
il n'y a guère de vie. Et si nous ne faisons
pas une page d'histoire vivante,

Ayons du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

I

LES AIDES — LA PROTESTATION —
ÉMEUTE DE 1735 A BOURG

Il y avait dans la vieille France
quelque chose de plus détesté que la
dîme et que la corvée. C'étaient les
impôts de consommation, les *Aides*,
dont nos Droits-Réunis sont la descen-
dance directe et une image revue,
corrigée et ramenée à des proportions
moins sauvages.

Pour comprendre un peu

Leur incommensurable impopularité

il suffit de regarder comment la plus
ancienne et la plus odieuse des Aides,
la gabelle, était assise et répartie.

L'impôt du sel fut inventé à ce qu'on
dit, ou réinventé, par le petit-fils de
saint Louis, Philippe-le-Bel (1286).

Mais Philippe de Valois poussa cette institution à la perfection. Son ordonnance du 20 mars 1343 créa le monopole royal, établit huit commissaires chargés de régir les greniers, et de juger *sans appel* tous procès, relatifs à la perception. Le mode de celle-ci est neuf : chaque famille *doit* prendre une certaine quantité de sel à un prix fixé par le Seigneur roi, sans pouvoir revendre ce qui excéderait sa consommation.

Cet étrange impôt était à l'origine le même pour tous. Il devint avec le temps d'une monstrueuse inégalité. Il y avait, aux deux derniers siècles, les pays de *grande* gabelle, où l'habitant de tout âge et sexe redevait au royal vendeur le prix de 9 livres de sel à 62 livres le quintal. — Dans les pays de *petite* gabelle, dont la Bresse était, nous devions 11 livres $\frac{3}{4}$ par tête, à 33 livres dix sous le quintal. — Aux pays *rédimés*, le Roi ne vendait le sel que 21 livres. — Aux pays *francs* le prix variait de 40 sous à 9 livres. —

Paris était de *grande* gabelle ; mais là les gens ayant le *franc-salé* étaient nombreux. Avoir le *franc-salé*, c'était avoir le sel gratis. Toutes personnes ayant droit aux *exemptions de finances* l'avaient, dont quelques roturiers. Les familles de Jeanne-d'Arc et de Jeanne Hachette ne furent pas récompensées autrement.

Ce que la gabelle avait fait à la longue des contribuables, on va le chercher souvent dans un pamphlet du *xv^e* siècle : *La vie et faits notables de Henri de Valois*. (Paris, 1589.) « Les impositions qu'on met sur le sel sont tant grandes que c'est horreur de le dire... on contraint une vefve, sans pain pour ses enfants, à prendre du sel qui vaut plus qu'elle ne peut gagner en toute une année, » etc.

Il y a mieux : il y a des remontrances de la Cour des Aides, plus récentes. Cette cour souveraine date de 1355 ; les Etats-Généraux firent de sa création une condition du vote de la gabelle. Elle jugeait en dernier ressort

tous procès criminels ou civils en matière d'impôt. En 1775, Lamoignon de Malesherbes la présidait. C'est lui qui nous montre « les commis de la Ferme rassemblant les paysans pour submerger le sel que la mer a déposé sur le rivage... » la contrebande florissante ; « il y a, dit-il, des provinces où les enfants y sont élevés, n'ayant pas d'autre industrie et ne connaissant pas d'autre moyen de subsister. » Cela avec les galères ou le gibet en perspective.

« La Ferme achète la dénonciation du mari à sa femme, celle du père au fils. Elle a obtenu qu'en matière de fraude l'accusation équivale à la condamnation ; le procès-verbal du commis fait foi. Et Dieu sait quelle foi méritent les commis intéressés à trouver des coupables... Puis la tyrannie de la Ferme repose sur un chaos de règlements où les financiers se retrouvent seuls. Le contribuable ne sait jamais ce qu'il doit payer. L'homme du peuple est obligé de souffrir les

caprices, les hauteurs, les insultes des suppôts de la Ferme... »

Au xvii^e siècle, il y avait, par an, 4,500 saisies à domicile, 10,000 saisies sur les routes, 300 condamnations aux galères pour la seule contrebande du sel. (En 1869, la population ayant augmenté d'un tiers, les contraventions en matière de douane, octrois, étaient 2,478. En 1872 elles étaient 5,499. Le Garde des sceaux attribue cet accroissement à l'augmentation des droits. *Journal officiel*, n^o du 14 septembre 1874.)

En regardant d'un peu près aux sources de notre histoire, on verrait que chaque époque a protesté à sa manière contre des impôts assis et répartis de cette façon inique, démoralisatrice et vraiment exécrationnelle. Re-latons sommairement le soulèvement de la Saintonge, sous François I^{er} (1542). Les habitants de la côte chassent les *gabelleurs* et battent l'arrière-ban des nobles de Poitou, chargé de la répression. La révolte finit par la

confiscation des Marais-Salants, c'est-à-dire des biens des révoltés.

Autre soulèvement plus formidable sous Henri II (1548). Seize mille paysans, conduits par un gentilhomme nommé Puymoreau, prennent Saintes, Cognac, massacrent le receveur, pillent les maisons des gens de justice et de finances, délivrent les faux-saulniers (contrebandiers) et autres prisonniers, brûlent des châteaux où on a donné asile aux gabelleurs...

Puis Blaye, Bourg-sur-Mer, Libourne, Bordeaux s'insurgent. A Bordeaux on égorge le Lieutenant-général ; on torture, on massacre les commis. Le Parlement rétablit l'ordre. Mais les lansquenets du Roi, menés par le connétable de Montmorency, arrivent, entrent par la brèche dans la ville, brûlent ses chartes municipales, démolissent son hôtel de ville, enlèvent ses cloches, pendent, décapitent, rouent, empalent, écartèlent, brûlent cent quarante personnes sans forme de procès ! Puymoreau fut dé-

capité ; un bourgeois fut couronné d'une couronne de fer rouge, puis roué (Paradin, Vieilleville, de Thou).

C'est au milieu de cette effroyable répression, en face des échafauds, qu'Etienne de la Boétie écrivit le *Contr'un, discours de la servitude volontaire* : « Comment se peut-il que tant de nations endurent un tyran qui n'a de puissance que celle qu'on lui donne ? ... Vous semez vos fruits afin qu'il en fasse le dégât. Vous remplissez vos maisons pour fournir à ses voleries. Vous nourrissez vos filles afin qu'il ait de quoi saouler sa luxure. Vous nourrissez vos fils afin qu'il les mène à la boucherie, » etc., etc.

Les *Croquants* de 1596, armés aux pays de Quercy, Agénaïs, Périgord, Limousin, pour se défendre « des griffes des inventeurs de subsides, voleurs, receveurs, commis, fauteurs et adhérents, » continuent la tradition. Ceux-là furent réprimés par la noblesse de Périgord.

En 1675, six mille paysans bretons

dévastent les bureaux de tabac et de timbre à Fougères et à Rennes. En Cornouailles (arr. de Quimper), on brûle les châteaux ; on pend les gens de qualité, l'épée au côté, au sommet des clochers (Corr. de Colbert, lett. militaires III. 396 à 447).

Louis XIV pousse une armée contre les insurgés ; Madame de Sévigné raconte la répression comme suit :

« On a fait une taxe de 100,000 écus sur le bourgeois, et si on ne trouve cette somme dans les 24 heures, elle sera doublée et exigée par les soldats. On a banni toute une rue (de Rennes) et défendu de les recueillir sur peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, femmes, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de la ville. On a roué un violon qui a commencé la danse. Il a été écartelé après sa mort, et ses quatre membres exposés aux quatre coins de la ville... Nos pauvres Bretons s'attroupent quarante, cinquante, par les champs, et disent *meâ culpâ* ;

c'est le seul mot de français qu'ils sachent ; on ne laisse pas de les pendre... La penderie me paraît maintenant un rafraîchissement... Les troupes vivent, ma foi, comme en un pays de conquête... »

(Ce ton nous déplaît. Fléchier aussi badine en contant les grands jours d'Auvergne. C'est le ton du grand monde de ce temps que son moraliste, La Rochefoucault, a bien jugé.)

Je ne connais, sous Louis XV, qu'une sédition contre les impôts de consommation. Pour parler comme le Maire de Bourg dans le beau discours qu'il fit pour la réprimer, ce fut « en cette capitale » qu'elle eut lieu. C'était en 1735, on venait de tirer à la milice en Bresse, il y avait eu, dit le Registre municipal, beaucoup de déserteurs. Les miliciens allant *rejoindre* se prirent, en passant par Bourg, de querelle avec les employés des brigades à cheval de la maréchaussée (il y en avait trois, chacune de cinq hommes). « *Excités par le peuple* »

et conduits par « des *Fils de famille* de la ville, » les miliciens vont « casser les vitres de la maison du contrôleur général des Fermes et la piller. »

Le Maire, l'Intendant, le prince de Condé, interviennent, paraît-il, et la scène finit par une Assemblée générale, et par le fameux discours du Maire « pour apaiser les sentiments violents et annoncer la clémence de Sa Majesté pour cette fois... » (*Inventaire des Archives de Bourg*, par J. Brossard, 1^{er} fascicule, année 1735.) Cette émotion et sédition est à vrai dire la préface de la visite que Mandrin nous fit dix-neuf ans plus tard.

Pour une seconde raison, elle est ici à sa place. Elle nous dénonce déjà une infirmité et laideur de ce temps peu connue, qui va nous apparaître mieux et s'étaler au début de la vie de Mandrin. Cette vie datera en réalité pour nous de 1735 : elle commencera par une émotion et remuement ayant aussi pour cause la levée de la milice. Ce remuement nous appren-

dra comme on recrutait alors notre armée et comme, pour ce faire, on traitait la population de nos campagnes. Et aussi pourquoi, dans les dé-mêlés des gens du Roi avec tous séditieux, rebelles, récalcitrants quelconques, cette population inclinait tout d'abord pour lesdits récalcitrants, et se laissait aller à leur venir en aide et secours.

II

ORIGINE DE MANDRIN — LA LEVÉE DE LA MILICE — FAUX MONNAYEURS AU XVIII^e SIÈCLE

C'est Saint - Etienne - de - Saint-Gecirs, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grenoble, qui a donné naissance à Louis Mandrin. Cette bourgade, à égale distance à peu près de la Côte-Saint-André, de Grand-Lemps et de Tullin est sise au versant septentrional de cette première chaîne de montagnes, assez boisée encore, qui sépare les *Terres-Froides* du Dauphiné de la belle vallée où l'Isère descend. En suivant les bois, on pouvait alors marcher à couvert, des Alpes de Savoie aux rives du Rhône. Cette circonstance n'est pas indifférente ici.

— 21 —

Une pièce à procès de 1664 (n^o 1 *bis* du dossier qui m'est communiqué), un grimoire de notaire, hérissé de termes techniques, horrible à voir, répugnant à toucher, ne laisse pas de montrer un point non indifférent non plus. L'aïeul du bandit était israélite : Lorsque, selon le précepte de Jahve, le Mohel l'eût circoncis pendant que les siens récitaient le psaume 128 (*Beatus vir qui timet dominum*), il reçut le nom du plus grand de sa race.

Ce Moïse Mandrin fut marchand, selon le grimoire sus-mentionné ; il dit là tenir une emphythéose du prieur de Saint-Etienne. Il se fit baptiser, peut-être pour raison de commerce. Et il engendra, d'une Marguerite Veyron, François-Antoine, qui fut marchand de chevaux et non maréchal-ferrant comme veulent les anciennes biographies.

François-Antoine eut trois enfants, Louis qui est bien l'aîné, et qui naquit le 11 février 1722 ; Claude et

une Marie dont on ne sait rien. Chaque mot de cet énoncé contredit les anciens récits : mais l'Etat civil de Saint-Etienne (consulté par M. Simian) est ici formel.

Tous les témoignages s'accordent à dire que Louis Mandrin fut un enfant bien doué. Dans la plainte, imprimée à Lyon, chez Delafrasle, 25 jours après son supplice, on lit ces trois vers qui ont du mérite :

Il n'avait pas encor huit ans
Qu'il montrait déjà des talents
Beaucoup au-dessus de son âge...

Sa mère « saintement chrétienne, lui inculque de bonne heure les principes de la foi » dit M. Simian. Mais il s'en défait bientôt, selon le même, en courant les foires avec son père et fréquentant les maquignons, race sans scrupules. Il aurait aussi, en menant cette existence errante, contracté de bonne heure le goût du vagabondage.

En 1735, et le 31 mai, le jeune

garçon, précoce, mit sa signature assez joliment minutée sur une pièce infiniment curieuse. (Elle porte au dossier le n^o *bis* deuxième.)

L'armée de la monarchie, aux xvii^e et xviii^e siècle, se recrutait de deux façons. Ce que c'était que les engagements dits *volontaires* et les pratiques mal propres des raccolleurs, on l'a raconté bien des fois. Quant aux levées des milices, dites *régulières*, on sait peu là-dessus. C'est en province, dans les campagnes, que sévissait ce fléau. Or, la province existait peu, et les campagnes n'existaient pas en ce temps béni. *Toute* la France tenait alors à une représentation de l'hôtel de Bourgogne, à un sermon de Bourdaloue. Le paysan, encore main-mortable en Bresse, faisait presque partie du cheptel aux yeux de son seigneur. Ce qu'il pouvait bien être aux yeux du Roi, on ne sait. Y a-t-il un mot de Louis XIV ou de Louis XV, donnant à entendre que ces Olympiens connussent l'existence

de « l'animal farouche » décrit par La Bruyère. Mais voici comme les gens du Roi traitait le dit animal en 1735.

On cite la pièce suivante *in extenso* pour sa valeur qui est grande. On conserve sa grammaire et son orthographe, parce qu'elles montrent le degré de culture des notables d'un village dauphinois un an après l'apparition des *Considérations* de Montesquieu, trois ans après *Zaïre*.

Du reste, nous verrons le Parlement de Grenoble parler tout à l'heure un français presque aussi capricieux.

« Nous Curé, Chatellain, Consuls, Secrétaire-greffier, et autres officiers et notables de la communauté de Saint-Estienne de Saint-Geoirs, élection de Romans. — Certifions que les nommés Guy Baudet et Anthoine Genevez, tous deux fermiers de monseigneur le duc de Tallard, non (n'ont), aucun garçon, sauf le dit Genevez qui en a un de l'âge de cinq ans,

« Et que par ordre de Marenne,

subdelegué en l'Intendance, du 14^e du présent mois, la brigade de la maréchaussée de Bourgoin, est venue en ce pais et ont pris pour la milice les nommés Pierre Prud'homme chef de famille, Joseph Veiron masson, Jean Guillot, homme marié, Pierre Gullon, Etienne-André Cathin, fermier des moulins de M^{me} de Savasse, et le fils du nommé Champos et Pierre Maltin, — tous lesquels ils ont conduit dans les prisons de Romans — et en ont pris plusieurs autres, qui estoient mariés, qu'ils ont relâché pour de l'argent,

« Et dans leurs chemins faisant, ils entrèrent dans la maison des dits Baudet et Genevez-Mingot, et leur demandèrent leurs vallets. Ils leurs répondirent qu'ils s'estoient sauvés, et qu'ils ne savoient pas où ils estoient. Ils prirent les dits Genevez Mingot, et Baudet qui est âgé de plus de cinquante-cinq ans, les ont attaché avec des cordes qu'ils ont pris chez le dit Mingot, où ils se randirent les maîtres

de sa maison et se firent donner à boire et à manger, et dirent estre en garnison chez lui, et firent beaucoup du dégats. La femme du dit Genevez-Mingot fut obligée de se sauver et les laisser les maïstres chez elle.

« Et après, les amenèrent à Taché et estant à Varacieu, ils demandèrent de l'argent au dit Genevez pour le relacher. Il empruntat six livres du sieur Veyron qu'il leur donnat, et le relachèrent, — et conduisirent le dit Baudet avec les autres jusqu'à Saint-Marcellin, où ils le laissèrent n'ayant point d'argent pour leur donner et ne pouvant marcher à cause de sa vieillesse et un mal de jambe qu'il a.

« Et ayant constitué prisonnier tous les autres dans les prisons de Romans, la dite brigade est revenue au dit Saint-Estienne, par ordre de M. de Marenne qui condamne les dits Baudet et Genevez-Mingot à payer cent-vingt-six livres aux maréchaussé pour leurs courses, et à défaut de paiement, establir garnison chez eux

à cinq livres par cavallier, ce qu'ils firent avec furie.—Et les dits Genevez et Baudet furent obligés de leurs abandonner leurs maisons et ont emprunté la somme ordonnée pour leurs payer. Ils ont encore demandé quarante livres de plomb qu'il a fallu leur donner suivant la quittance des maréchaussées au bas de l'ampliation des dits ordres, qui sera jointe au présent — outre ce qu'ils avoient retiré de ceux qu'ils avoient relâché.

« Il est si bien (tant il y a) qu'il n'est pas resté dans le lieu aucun homme marié, ni vieux ni jeune, pendant qu'ils ont resté dans le lieu.

« Quoique les garçons n'aient pas esté prest à tirer au sort, lorsque M. de Marenne vint les faire tirer, la communauté n'a pas laissé de fournir le nombre des miliciens qui estoient demandé. Et la dernière fois il en fût arrêté deux qu'il nous falloit pour la derrière levée qui furent conduits à Romans, par son ordre. Et furent remis dans les prisons suivant le cer-

tificat de la femme du géolier au bas du dit ordre aussi ci-joint. Et depuis la levée de milice de l'année dernière, il s'est engagé plus de vingt-deux garçons dans différents régiments qui servent actuellement ainsi qu'on en justifiera, s'il est question du bourg de Saint-Etienne sans ceux des villages qui en dépendent.

« Le présent fait pour valoir ce que de raison aux dits Genevez-Mingot et Guy Baudet-Morot. A Saint-Etienne ce 31 mai 1735. »

Suivent les signatures, dont celle du Curé, du Vicaire du Chatelain, des Consuls de 1734 et 1735, du Greffier, d'un avocat — et celles de J. *Mandrin* et de L. *Mandrin*.

La personne qui me transmet ce document me dit : Cette façon de lever la milice ressemble aux chasses à l'homme des négriers sur le Haut-Nil. La comparaison amère, éloquente, juge la scène suffisamment. On n'ajoutera rien, sinon qu'une armée recrutée ainsi et commandée par

des Soubise devait se comporter vingt ans après comme elle a fait.

D'ailleurs la pièce lamentable a été rédigée, tout l'indique, sous le coup de l'avanie infâme, au départ des garnisaires, par des gens mal remis de leur douleur et de leur honte. La doléance, c'est bien le mot, est fort décousue, en mauvais ordre, d'une simplicité naïve ; mais combien poignante en sa naïveté, en son entière abstention de toute récrimination, en sa prostration totale !

Ils sont accoutumés à de pareils forfaits...

Le Curé qui signe le premier paraît avoir dicté. L'écriture assez belle semble celle du troisième signataire, Perraud *avocat*. Tous ceux du village qui savent écrire, y compris les enfants, ont mis ensuite leurs noms plus ou moins lisibles. Il y en a en tout vingt-trois. Le châtelain Buisson et le secrétaire-greffier Veyron arrivent les derniers, légalisant l'humble

et désolée protestation. Que vaut-elle ? *Ce que de raison* ; on nous le dit. Donc rien.

Les premières impressions un peu fortes sont chez un enfant indélébile. Ce garçonnet de treize ans, intelligent, Louis Mandrin, qui a vu cette scène et mis à cette pièce sa première signature peut-être, n'a pu les oublier jamais. Autant et plus que la fréquentation des maquignons, le spectacle d'ignominie a dû le dépraver. La complainte de Lyon lui reprochera « de ne craindre ni Dieu ni Roi » : est-ce que, dans un monde ainsi conduit, certains esprits honnêtes et colériques ne sont pas amenés à douter du premier, à haïr le second ?

Les anciens biographes répètent tous que François-Antoine Mandrin, père du futur bandit, las du commerce des chevaux, s'associa avec des faux monnayeurs et fut tué dans une rencontre de la bande avec la maréchaussée. On n'est pas en mesure soit de confirmer, soit de contester ce fait.

Des faux monnayeurs militants étonnent en notre temps où ces industriels hasardeux se cachent. L'étonnement diminuera si on lit le curieux travail de M. le président Mantellier, *Du faux monnayage en France*. On voit là ce détail précis, bien édifiant. Douze ans avant la naissance de Louis Mandrin, en 1710, et le grand roi Louis quatorzième régnant encore, la justice s'avisa de constater, en la seule province de Dauphiné, l'existence de *trente-deux* ateliers de fausse monnaie... Y avait-il encore des gentilshommes dans ces ateliers, comme au xvii^e siècle ? L'importance de la fabrication haussait-elle simplement le cœur des fabricants ? Et dans l'occasion en vinrent-ils à protéger leurs opérations à force ouverte et main armée ?

Toutefois, M. Simian, qui a fouillé l'Etat civil, fait perquisition au Greffe, ne dit mot de cette vie criminelle et de cette mort violente de François-Antoine. Même il veut que les mœurs

de la famille aient été « primitives et pures » et encore « que le vol fut chose inconnue au village qu'elle habitait... » Le doute ici reste donc prudent.

III

MANDRIN FOURNISSEUR DU ROI — IL
SE DÉRANGE — AMES DU PURGA-
TOIRE DÉTROUSSÉES

François-Antoine serait mort en 1745, et son fils aîné aurait continué pacifiquement le commerce paternel. C'est à cette date pourtant que, suivant les biographes anciens en cela unanimes, nous avons montré Louis Mandrin entrant au service du Roi. Nous l'y laissons pendant les quelques années où on ne sait rien de lui. Il en sortait en 1751, époque de la création de l'*Ecole militaire*, institution achevant d'ôter tout avancement possible au soldat qui n'avait pas quatre quartiers de noblesse. Il désertait cette année même avec armes et bagages.

M. Simian nie le tout, s'appuyant paraît-il, sur une correspondance entre Buisson, le Châtelain de Saint-Etienne et Moydieu, Procureur-général au Parlement de Grenoble. Nous allons le voir nous-même par les pièces authentiques ; Louis Mandrin n'avait quitté son pays ni en 1745, ni en 1750. A cette preuve positive viennent se joindre plusieurs preuves négatives de quelque poids.

1^o Vers 1747 Mgr le gouverneur de Dauphiné a fait des commandes au jeune maquignon. Si celui-ci eut été déserteur prouvé, tout ce que Monseigneur eut pu faire pour lui eut été de le faire pendre haut et court.

2^o Deux documents contemporains exposent, chacun à sa mode, les faits et gestes du bandit fameux. Il n'est question ni mention dans l'un et dans l'autre de sa carrière militaire et de sa désertion.

Le premier est le *Jugement souverain* de Valence ; avant d'édicter sa terrible condamnation, il en énumère

dans le plus bel ordre tous les motifs. On sent combien une désertion avec armes et bagages au début eut fortifié et décoré ce document. Son silence sur ce point serait, à lui seul, presque décisif.

Le second est la *complainte* de Lyon, un témoignage de moindre valeur (peut-être). Or, si la désertion de Mandrin eut été avérée, ou seulement accréditée ; si la légende qui l'affirme eut été répandue déjà ; la complainte eut ajouté certainement à ses vingt-huit strophes si morales une strophe topique, consacrée à ce très précieux et très dramatique incident.

Il faut donc bien y renoncer ici. C'est là véritablement un sacrifice fort coûteux à la vérité et un grand crève-cœur. Il n'est pas trop malaisé d'ailleurs d'entrevoir comment l'épisode fictif se sera faulilé dans l'histoire.

Toute légende est faite de ces deux éléments : la raison populaire et le caprice populaire. La raison aura dit

d'abord : Comme ce maquignon eut fait un beau houzard, ce contrebandier un solide fantassin ! Il eut pu même faire un officier capable, ce chef de brigands qui s'est si longtemps et si cruellement moqué des maréchaux de camp des armées de S. M. le Roi. Bien sûr, s'il fut resté une chance à un pauvre soldat d'arriver à l'épaulette, Louis Mandrin se fut engagé... Le caprice, lui, a conclu bien vite du possible à l'acte. C'est le moindre péché qu'il commette. Des gens graves, qui, en aucun temps, en aucun pays, ne marchandent un beau miracle au *Genius loci*, à leur idole, à leur patron, vont-ils refuser l'absolution au narrateur populaire décorant son héros d'un bel exploit de plus ?

S'il est douloureux d'avoir à dépouiller Mandrin d'un plumet qui lui va si bien, le sacrifice n'est pas sans quelque compensation. Le chef de bande n'a pas appris la guerre sous les drapeaux ; il l'a donc devinée comme un Condé, ma foi ! Il n'a pas

été militaire, mais il a servi le Roi « comme fournisseur de chevaux des armées de Sa Majesté. » Ce fait si inattendu est établi par la correspondance de Buisson avec Moydieu. On ne nous dit pas comment le jeune maquignon obtint cette fourniture, mais les habitudes des temps monarchiques étant connues, il n'a pu l'avoir qu'en payant au Seigneur Roi quelque somme ou en offrant à Monseigneur l'Intendant quelque pouliche de belle venue. Ceci implique absolument qu'il n'était pas déserteur et qu'il réussissait dans son commerce de chevaux.

Autre sujet d'étonnement pour les âmes pures. Dans les rapports qui s'établirent entre ces deux contractants imprévus, le petit-fils de Louis XIV et le petit-fils de Moïse Mandrin, tous les torts furent au premier. Ce qui paraît avoir jeté notre maquignon hors du droit chemin et fait du « fournisseur du Roi » le vilain séditieux qu'on sait, ce fut, il faut l'avouer, la

blâmable conduite du Roi à son égard. L'Israélite avait fait au Très-chrétien plusieurs fournitures et livraisons de chevaux, desquelles Mgr le Gouverneur de Dauphiné, soit qu'il n'eut pas la finance nécessaire, soit qu'il eut mis ladite finance en sa poche, retardait et dilayait indéfiniment la solde. Une mortalité de chevaux survenant acheva de mettre Mandrin dans la gêne et d'en faire ce que nous appelons un déclassé.

Pour s'aider à vivre, il paraît bien avoir imaginé tout de suite (en 1748) de faire un peu de fausse monnaie avec un maréchal-ferrant de Saint-Etienne, nommé Claude Joly (pièce n° 2). Les plus grands seigneurs en faisaient au xvii^e siècle, savoir le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, le duc de Vendôme, bâtard de Henri IV, le marquis de Pomenars, ami de M^{me} de Sévigné. On ne les bouillait plus vivants, trois en la même chaudière, comme au xv^e siècle (Sauval). On les pendait. On en

pendit plus de 500 de 1610 à 1633, c'est messire Jean Douet, essayeur des monnaies qui fait le compte. Ce crime ne déshonorant pas et étant *bien porté*, « les sénéchaux, présidiaux et baillis usoient de négligence à le punir et extirper. » (Ord. de Henri II, 1549). On a vu plus haut s'il florissait au xviii^e siècle en Dauphiné. Il me paraît que la cour du Parlement, aydes et finances de cette province, en usait tout comme les sénéchaux, présidiaux et baillis susdits. Sans doute Mgr Honoré-Henry de Piolenc, Premier Président, ordonna bien, le 12 mars 1748, à Claude Joly « de venir *incessamment* lui rendre compte de sa conduite ». Mais Claude Joly désobéit à cette injonction vraiment débonnaire. Même il se mit à faire, toujours avec Louis Mandrin, un peu de contrebande. De très grands personnages leur donnaient l'exemple. M. de Machault, Garde des sceaux, Ministre de la marine, « pour fournir au Roi de l'argent, fait la con-

trebande pour le compte de Sa Majesté, faisant venir, par la C^{ie} des Indes, des perses et autres marchandises prohibées. » (Journal du marchand d'Argenson, tome VIII, p. 130.)

La double industrie des deux associés prospérant, quelques amis se joignirent à eux (1750). Un mandat d'arrêt assez tardif (1753), nomme Claude Mandrin, frère cadet de Louis, Fleuret dit Court-Toujours, Saulze dit Coquillon, et un Ferrier. La forêt de Bonneveau est le théâtre des premiers exploits d'une association qui sera si grande ; toutefois les bois voisins de la Côte-Saint-André lui disputent cette gloire ; partageons-la leur et passons.

Passons au pillage de l'église Saint-Etienne ; cette scène a avec notre histoire un lien assez ténu, mais elle est sue d'original et nous montre un côté des mœurs rurales peu connu.

Le 3 janvier 1752, vers cinq heures de relevée, le sacriste, Jean Boulier, dit à haute voix aux femmes en prières de sortir, puis fit même injonc-

tion à un homme rôdant par là, lequel disparut. Jean fermait les portes quand une béate lui dit qu'il y avait quelqu'un caché en l'église. Cela obligea le sacriste d'aller chercher son père, Procureur d'office (Commissaire de police). Le procureur alla quérir à la maison curiale le sieur Biessy, vicaire ; et avec d'autres qui se joignirent à eux, ils firent des recherches avec bruit, en l'église. Qui que ce soit ne bougeait. Mais Biessy, entrant dans la chapelle de M. de Monts, vit sous le banc seigneurial, en un espace d'un pied de large, caché par le genouilloir relevé, un inconnu étendu là qui, interrogé, dit qu'il entendait y coucher.

On l'emmena chez le sieur Buisson, Châtelain ; celui-ci le fit fouiller par son sergent Brissaud qui trouva en ses poches une petite bouteille ; 350 l. 18 s. 6 d. ; un couteau ; le quart d'une poignée d'une herbe inconnue, sèche ; un mouchoir. Buisson fit emprisonner cet inconnu suspect.

Le lendemain le sieur Biessy allant dire la sainte messe, vit qu'on avait fracturé le tronc pour les réparations de l'église, soutiré du coffre où l'on tient l'argent des quêtes pour les âmes du purgatoire, comme aussi du tronc du luminaire, partie de leur contenu, au moyen d'un bâton enduit de glu, lequel bâton fut retrouvé sous le banc de M. de Monts.

Le voleur interrogé dit s'appeler Ennemond Diot, d'Irigny ; il avait 18 ans, était matelassier et se promenait par pays, buvant chopine avec tout venant. On l'avait vu en la compagnie des deux Mandrin ; on lui fit dire que l'un d'eux, par promesses et menaces, l'avait décidé à commettre un sacrilège. (Pièces 3 et 3 bis des archives de Saint-Etienne).

Un sacrilège que les lois d'alors punissaient du feu. (Pastoret, *des Lois pénales*, Paris 1790). Cela nous semble monstrueux. C'est logique. L'Etat, croyant, confessait et défendait son dogme. Il y a un purgatoire. Là nos

morts souffrent cruellement. Des prières pouvant diminuer, abréger ces souffrances; le prêtre les offre à juste prix, les bonnes gens sur leurs épargues les achètent. Le mécréant qui ose bien spolier la petite caisse dite des âmes du Purgatoire vole ces pauvres âmes et prolonge leur supplice qui est le feu. C'est bien le moins qu'on punisse ce sacrilège du feu.

Le sacrilège s'évada de la prison, après quoi il entra, sans faire de noviciat dans la bande de Mandrin.

Mandrin employa, paraît-il, cette année 1752 à se perfectionner dans la plus lucrative de ses deux industries, le faux monnayage. Il avait, dit-on, choisi pour atelier, la belle grotte de la Balme. J'ai vu là, il y a bien longtemps, la cavité étroite et profonde où la tradition veut qu'il ait habité et l'espèce de foyer creusé dans le roc où elle conte que sa chaudière était assise.

On montre aussi non loin de là, à Arbignieu en Bugey, une pierre avec

laquelle Gargantua jouait jadis au petit palet, elle est énorme (et décorée d'un phallus).

Je crois à la chaudière de Mandrin juste autant qu'au palet de Gargantua.

A la Balme ou ailleurs, Mandrin ne perdait pas de vue son village. Le curé Tabarié que nous avons vu en 1735 signer le procès-verbal de la chasse à l'homme à côté des deux Mandrin, qui était respecté d'eux et de tous, décéda en 1752. Il eut pour successeur le vicaire Biessy lequel s'était employé, avec le chatelain Buisson, à l'arrestation d'Ennemond Diot, le voleur des âmes du Purgatoire.

Mandrin, de la race qui adore le Dieu des vengeances, méditait contre Biessy une vengeance de juif. Au commencement de 1753, il fait un retour offensif dans son village. Il est entouré là de tout ce qu'il y a de bons et de mauvais garçons disposés à se mettre en rupture ouverte avec le Roi — un roi prenant de si gros

impôts sur le tabac, sur le vin, sur le sel, en attendant qu'il vendit la farine à ses sujets à 70 pour 100 de bénéfice en 1765 — disposés aussi à rompre avec le bon Dieu qui laissait ce roi faire. Ses autres compatriotes l'assistent de leur inertie. Il est le maître. Samson jadis brûla les blés des Philistins. Mandrin ravage à fond les biens du Curé, y fait couper cent vingt mûriers, une centaine de souches, douze châtaigniers. Il intimide le Challelain en proférant contre lui « les injures les plus épouvantables ». Tout ce que peut faire le pauvre Buisson, c'est d'en écrire à M. de Moydieu. Quant à Biessy, il trouva prudent de s'enfuir.

IV

PREMIER HOMICIDE — PREMIÈRE CONDAMNATION — LÉGENDE DE MANDRIN

Servan, bien célèbre alors, trop oublié depuis, parlant un peu plus tard « du magistrat assoupi, de la justice endormie » en plein Parlement de Grenoble, fait-il allusion à l'accès de somnolence de Messieurs de 1750 à 1753 précisément ? Je ne sais. Messieurs avaient de l'âge et ces années du milieu du siècle furent très chaudes. *Aliquando bonus dormitat Homerus*. Quoiqu'il en soit, « les avis des citoyens, le tumulte » réveillent en sursaut le « magistrat » de Grenoble de son somme. Tout refait par ce rafraîchissement nécessaire, il fulmine le 30 mars 1753 l'ordonnance qui suit :

« Il est ordonné aux officiers de la communauté de Saint-Etienne de commander le nombre nécessaire de paisants (*sic*) pour arretter (*sic*) et saisir au corps Louis et Claude Mandrin frères, Benoit Brissaud, Pierre Fleuret et les conduire dans les prisons de Saint-Marcellin, comme aussi il est ordonné aux officiers et cavaliers (*sic*) de maréchaussé (*sic*) de prêter tout le secours, ayde et main-forte nécessaire pour faciliter la capture, etc. Fait à Grenoble sous l'empreinte de nos armes, etc. Signé Moydieu. (Pièce n° 4).

Pendant qu'on libellait ceci à Grenoble voici ce qui se passait à un demi-quart de lieue de Saint-Etienne. « Le sieur Maucune de Beauregard, Commissaire pour la levée des milices, s'étant rendu le 29 mars au lieu d'Izeau pour lever un soldat sur les communautés d'Izeau et de la Forteresse, il auroit fait l'appel des garçons sujets au tirage. Au nombre étoit Pierre Brissaud accompagné de Claude

Brissaud son père qui avoit fait représentation pour dispenser son fils du tirage, le sieur Maucune ayant renvoyé à statuer après l'appel, Claude Brissaud auroit fait évader son fils. » Maucune ordonna alors à Pierre Roux, milicien, d'arrêter le fugitif.

« Ce qu'ayant voulu faire le 30 mars, Roux, assisté de quatre autres miliciens, ils en auroient été empêchés par les nommés Louis Mandrin, Benoit Brissaud, P. Fleuret, ce qui auroit donné lieu à une rixe dans laquelle J. Roux a été tué, F. Roux blessé mortellement, etc., etc. » (Pièce n° 5.)

Le même jour 30, le châtelain Buisson écrit à M. de Moydieu : « Les désordres augmentent tous les jours, tout le pays est en alarme, plusieurs personnes n'osent plus sortir... » Suit le récit de la rixe et des deux meurtres. « Plusieurs personnes les ont vu commettre. Dès qu'on vouloit s'approcher, les meurtriers mettoient le fusil en joue... » Buisson a fait la

levée du cadavre de J. Roux, il a trouvé dans ses poches trois livres de piété. « Il serait à propos de faire la procédure sur les lieux parce que les témoins seroient *très exposés* en chemin... Ces misérables ne parlent que de tuer, brûler et saccager. Tout le monde les craint. Nos habitants sont si lâches qu'il n'est pas possible de les porter à faire un coup de main pour les arrester. Ils paroissent tous les jours ici d'un air des plus hardis, même encore aujourd'hui. » (*Moniteur viennois*, 27 décembre 1849.)

Suivent les premières poursuites effectives faites contre Mandrin et ses amis.

La pièce n° 9 des archives de Saint-Etienne nous en indique le résultat. Elle porte que les deux frères Mandrin et trois de leurs complices furent condamnés le 21 juillet 1753 tant pour avoir assassiné J. Roux que pour avoir fait de la fausse monnaie.

Le Jugement souverain de Valence débute dans l'énumération des char-

ges existantes contre Mandrin par l'énoncé sommaire de cette condamnation de 1753 ; là elle est dite motivée par les deux crimes sus-mentionnés et en outre par « celui de contrebande avec attroupement et port-d'armes. » Chacun de ces trois crimes emportait la peine de mort.

Mais des auteurs de l'assassinat de J. Roux, Brissaud seul fut arrêté immédiatement. La pièce n° 8 nous apprend que le lendemain même de la condamnation sa tête fut « exposée au lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, sur un piquet qui fut payé une livre. Les frais totaux de cette exposition montent à quatre livres quinze sols.

Un peu après ce frère cadet de Mandrin, appelé Claude à l'état-civil, Pierre dans certains documents, sera pris et paiera sa dette à justice.

Le groupe d'adhérents ou plutôt de complices qui entourait Mandrin et qui, selon Buisson, faisait tout trembler autour de lui depuis près de trois

ans, fut obligé de se disperser : chacun des coupables allant chercher sa sûreté où il put et comme il put. Quant au chef de la bande, le jugement de Valence le fait formellement partir de Saint-Etienne, au commencement des poursuites. La tradition conforme nous montre Mandrin quittant son village natal sur sa jument noire restée dans le pays aussi célèbre que lui. Les documents authentiques qui nous ont guidé jusqu'ici vont nous manquer près d'un an. Pendant ce temps, la tradition (et la jument noire) promèneront le bandit d'aventures en aventures. La certitude toujours, la vraisemblance souvent manque à cette Odyssée fort variée, flottante d'un narrateur à l'autre, comme celles de tous les héros populaires. Ses capricieux et scabreux épisodes défrayeraient deux ou trois pièces de théâtre.

Veut-on du mélodrame? Voilà. Le faux monnayeur va chercher dans la montagne, pour y loger son industrie,

un château féodal croulant, Torche-félon au nom sinistre ou quelque autre, tous les manoirs en ruine de Dauphiné se disputent l'heur de l'avoir abrité. Là, pour dégoûter les importuns de le déranger ou de l'épier, il simule la nuit des apparitions de démons ou de revenants dans les décombres. Nonobstant, la maréchaussée, qui ne croit guère au diable et aux revenants pas du tout, l'appréhende au corps. Il est bien et dûment condamné à la pendaison, on ne dit ni où ni quand ; il n'importe. Mais le malin s'évadera la veille du supplice, aidé par l'épouse du géolier séduite à ses charmes.

Préfère-t-on de l'opéra-comique ? Voici. La nuit tombe. A la porte du château de B..., le bandit déguisé en officier de houzards, revêtu du nom de chevalier de Montjoly, tombé de cheval et blessé, demande l'hospitalité à M^{me} de B... Peut-on refuser rien à un houzard si bien fait ? En moins de rien, la marquise reconnaissait le

faux blessé pour ce qu'il était. Mais quoi ? Si les poètes n'avaient pas encore réhabilité ces brigands fameux, Goetz, Conrad, Hernani, Fra-Diavolo, et ce Piccinino, le plus joli et le plus pervers de tous, le grand courant qui inclinait les puissants du haut de leur trône, qui les rapprochait des humbles dans la poussière et devait tout mêler demain, remuait déjà les cœurs. Est-ce que Molière n'avait pas fait convoler hier la comtesse d'Escarbagnas avec M. Tibaudier tout court ? Louis XV ne logeait-il pas à Versailles Antoinette Poisson....

Une petite bourgeoise
Elevée à la grivoise ?

On méditait ces grands exemples dans tous les châteaux du Dauphiné et on commençait à les imiter librement. M^{me} de B... hélas ! garda son beau brigand quinze jours.

L'Hercule de Saint-Etienne se lassa de filer sa quenouille aux pieds de l'Om-

phale dauphinoise. La vie de château lui semblait un peu bien unie. Un biographe le montre voyageant seul par pays avec un commencement de mélancolie, expliqué par l'épisode précédent, à en croire un adage assez connu de l'école de Salerne

Le rêveur tombe au milieu d'une bande de faux-monnayeurs fuyant devant la maréchaussée. Nous voilà en plein *Gil-Blas*. Mandrin se retrouve, se jette à la tête de ces lâches, relève leur courage, les ramène au combat. Mousquetade et estocade furieuses. Défaite des faux-monnayeurs. Voilà notre homme repris, sentencié à mort itérativement. Oh bien, il s'évadera de rechef ! — Ici une variante d'un bon effet : c'est à la vue de la potence, que Mandrin rompt ses liens, tue le bourreau d'un coup de poing, culbute les gendarmes et s'enfuit dans la montagne.

Un conte badin à présent : on peut le passer si l'on est prude. Mandrin est déguisé en religieuse. Il a vingt-

cinq ans, peu ou point de barbe. Il fait une nonnain agréable à voir, bien dévote aussi et confite en douceur. La bonne fille va quêtant pour sa *religion* fort dénuée. Les bonnes maisons lui sont ouvertes. A T... chez M^{me} la Baillive, ayant dit vêpres et complies très pieusement avec la dame, Sœur Mandrin infatigable se met à dire matines et laudes avec la fille du logis âgée de quinze ans. La Baillive les surprit en ce pieux exercice, jetta hors la fausse nonne, puis alla, tout courant, confier à M. le procureur d'office de T... que cette effrontée logeait sous ses jupes sinon le diable en personne, du moins ce fils de juif, Mandrin...

Arrestation de la nonne. On la mène pendre à Grenoble. *Elle* se sauve en route, arrive à Lyon, échange chez un revendeur juif de la rue Lanterne sa robe blanche un peu crottée contre des habits masculins. Après quoi *il* s'engage dans un régiment de dragons et au bout d'un mois déserte avec la *grenouille*, c'est-à-dire la caisse.

Bis repetita placent. Quand un peintre s'éprend d'un sujet, il lui arrive de le reprendre deux, trois fois, tantôt accusant un détail, tantôt l'atténuant, souvent introduisant une variante tout à fait neuve. On appelle dans les ateliers ces secondes éditions revues, corrigées, augmentées, des *répliques*. L'imagination populaire ne traite pas différemment les sujets dont elle s'énamoure. Les trois évocations de Mandrin sont des *répliques* d'une même aventure qui peut avoir été vraie une fois, que les contemporains amusés se resservent en variant un peu le condiment.

Le déguisement en religieuse n'est peut-être qu'une réédition plus scabreuse du déguisement en officier. La trahison qui suit est un crayon de la scène finale où le bandit sera livré par une Dalila, comme son compatriote Samson.

Toutes ces belles choses auraient été affirmées devant justice en 1755, par elle écoutées gravement, dé-

montrées dans le réquisitoire avec l'éloquence due, qu'il ne faudrait encore y croire qu'à moitié. Mais le jugement de Valence ne sait rien de ces déportements. La plainte de Lyon les ignore. Le premier biographe n'en dit mot. Décidément il en est du bandit tout comme de certains héros et de certains sages que la Grèce, *Græcia mendax*, a divinisés. L'imagination populaire en sa fécondité, les narrateurs de seconde main en leur goût pour les surcharger, ont retravaillé sa figure, idéalisé ses traits, ajouté incessamment à son auréole quelque nouveau rayon.

On va prendre, avant de passer outre, ce travail en flagrant délit.

Les femmes ont été fort pitoyables au bandit et ont aidé à ses succès ; ce n'est pas bien douteux. Est-ce pour son héroïsme qui séduisait leur imagination ? Il se peut. Pour sa figure aussi et sa tournure ? Il y a de lui trois portraits. Le dernier en date est précisément d'une femme auteur : elle

prodigue au héros de son roman tous les agréments imaginables ; « taille élégante , traits réguliers , cheveux noirs ondoiyants ; admirables yeux bleus sous des cils noirs, » M^{me} Clémence Robert ne lui refuse rien, pas même « une main d'une distinction parfaite » (*Mandrin*, p. 68. Arnaud de Vresse).

L'abbé Régley, le plus ancien biographe du contrebandier, fait les choses moins bien. Il lui octroie cinq pieds quatre pouces, la taille bien prise, le visage long, des yeux bleus hardis, des cheveux châtain-roux. Il ajoute que « tout prévenait en lui. » Bien que les derniers mots fassent rêver, ce croquis est plus près du vrai.

Mais voici le *signalement* de Mandrin pris sur nature par le châtelain Buisson.

« Cinq pieds quatre pouces ; cheveux châtain-blond, courts, non frisés ; yeux gris ou roux enfoncés ; sourcils non fournis ; visage gros, ovale, mar-

qué de petite vérole ; nez assez bien tiré, bouche grande, un peu enfoncée, menton pointu et saillant ; épaules grosses ; le corps de même, robuste, bien planté ; gros gras de jambe...

« Habit gris, vieille veste rompue de même étoffe, culottes de peau forte assez usées, guêtres de ratine, ceinture de demi-pied de large où il met son argent, grand chapeau (tricorné) dont une aile rabattue lui couvre partie du visage... »

En tout, un solide gaillard assez vulgaire de mine. On comprend mieux pourquoi il a été dit plus haut que les châtelaines hospitalières ne pouvaient se tromper bien longtemps aux façons du Montjoly postiche ou de la religieuse virile qui courait les grands chemins.

L'homme ainsi retrouvé, il est moins facile de retrouver ses vrais faits et gestes en 1753. On peut admettre en gros des poursuites chaudes, des fuites sous des déguisements divers, des disparitions et des réapparitions inatten-

dues, une arrestation peut-être et une évasion triomphale, laquelle aura décuplé la réputation du bandit, ramené à lui ses camarades dispersés, resserré et grossi déjà le groupe de vauriens qu'il traînait avec lui, un an en ça.

Ce qui est sûr, c'est qu'une première époque de cette histoire est finie, qu'une seconde commence à cette date. Adieu au maquignon à bout de voie, un peu faux-monnayeur, un peu contrebandier déjà, mais surtout coq de village, à la tête des che-napans de *l'endroit*, qui dévalise les troncs de sa paroisse, fait peur au Châtelain, force le Curé à se sauver, mène le jour de la levée de la milice un tapage causant mort d'homme. Ce fier-à-bras rustique est bel et bien remplacé par un capitaine de brigands redouté de tous, aimé de quelques-uns, sûr de la complicité générale, entouré d'une douzaine de bandits énergiques, dévoués, résolus à tout, n'ayant rien à perdre.

Dans le livre des ancêtres de Man-

drin, il est dit d'un de leurs princes : « Et tous ceux qui étaient dans la détresse, accablés de dettes et mécontents, s'assemblèrent près de lui et il devint leur chef... » Sortant de leur caverne d'Odollam ou de leur forêt d'Hachila, « ils ravageaient Gessur et Gerzi. Et David frappait toute leur terre, enlevant les brebis et les bœufs et les ânes... » (*Rois*, I. 22, 27) — Les hommes ne changent guère.

DAUPHINÉ ENVAHI — CAMP DE VA-
LENCE — PREMIER COUP DE FUSIL —
VERSAILLES

Un peu moins de cent ans plus tard, je suivais jeune la frontière même que Mandrin a passée tant de fois, le Guiers, petit torrent sauvage au-delà duquel se cache dans la montagne le château de Rochefort, où le brigand trouva son refuge dernier. Je montais par ce chemin à la Grande Chartreuse. J'appris en route qu'on venait de tirer sur Louis-Philippe. Je n'avais pas de passe-port; je crus prudent d'éviter les postes de douane et de gendarmerie fort nombreux par là. Je pris par des sentiers peu frayés où je me serais égaré vingt fois. Mon sac, ma blouse, ma préoccupation me

firent prendre, par ceux à qui je demandais mon chemin, pour un fraudeur. Je ne puis dire de combien de prévenances grossières, d'attentions bienveillantes, de demi-caresses cordiales je fus entouré par ces paysans dauphinois qui ne passent pas pour avenants. Les femmes étaient surtout gracieuses; elles me croyaient chargé de dentelles. Je pus suivre tout un jour les bords du Guiers sans rencontrer une figure de douanier.

Ceci est une première explication de ce qui va suivre. Il y en a une autre plus catégorique dans ces deux lignes des remontrances de Malesherbes où il nous montre, sur la frontière, « la contrebande enseignée par le père aux enfants et la population n'y connaissant pas d'autres moyens de subsister. » Le paysan voyait dans le seigneur Roi son pire ennemi, estimait de bonne guerre de le frustrer: le clergé rural n'y trouvait rien à redire, les casuistes étant sur ce cas partagés.

Le renom et les succès de la bande de Mandrin en avaient fait former d'autres qui descendirent des Alpes de divers côtés et coururent le Dauphiné. Un opuscule de Terrier de Cléron (Président de la Chambre des comptes de Dole), dit qu'à cette date on crut devoir adresser de Grenoble à Versailles un mémoire détaillé sur les déportements des contrebandiers et la situation de la province.

Versailles répondit d'abord aigrement que le Dauphiné avait de beaux privilèges, de suffisants moyens de répression, qu'il pouvait et qu'il devait se protéger lui-même.

Un peu après, le Ministre (c'est le comte d'Argenson en 1754) se ravise et fait en avant de Valence un camp de six régiments d'infanterie, deux de dragons, commandés par le marquis de Voyer (son neveu), maréchal de camp, chargé de « s'opposer aux incursions de bandes de gens armés qui pénétraient en Dauphiné » (pièce n° 14). Pour entretenir cette troupe la

généralité de Grenoble fut taxée à 70,000 livres. Saint-Etienne, pour sa part de cette taxe, dut compter 331 l. 10 s. En outre, deux postes importants de maréchaussée furent mis à la Côte et au Grand-Lemps.

Mandrin ne s'en fatigua pas autrement. Voici son premier conflit authentique avec la force armée, tel qu'il est consigné au Jugement souverain de Valence. Le 7 janvier 1754, le chef de bande ramenait de Savoie une douzaine d'hommes chargés de ballots de contrebande. Ils les déposèrent à Curson. Apprenant là que cinq agents de la brigade de Romans le suivent, Mandrin laisse moitié de son monde à la garde de ses marchandises, avec le reste va au devant de ses adversaires, leur tue deux hommes, blesse les deux autres, les dépouille tous et se coiffe triomphalement du chapeau bordé d'or du brigadier.

Dans ces belles montagnes du Dauphiné, dont il connaissait toutes les

retraites, tous les passages, le hardi contrebandier guide désormais une troupe nombreuse, résolue. Il prélude pratiquement sur la plus large échelle aux théories du libre échange, ne refusant jamais de faire le coup de mousquet avec les employés des Fermes, puis bientôt attaquant leurs postes et les dispersant.

Des renforts furent envoyés, il leur échappa par la ruse. Quand il ne pouvait mieux faire, il mettait la frontière entre eux et lui. De l'autre côté était la Savoie que la savante politique de Versailles avait livrée, pendant la guerre de la succession d'Autriche, aux Espagnols commandés par l'infant don Philippe, gendre de Louis XV. Pendant six années, les Castellans avaient à plaisir ruiné ce pauvre pays. Depuis la paix de 1748, il était battu par « quantité de soldats licenciés, d'Espagnols déserteurs, de paysans ruinés. Il y avait des troupes de malfaiteurs sur le Mont-Cenis, dans les Bauges, dans le Chablais ;

des rôdeurs pillaient les barques sur le Rhône ; les gorges du massif de la Grande-Chartreuse servaient d'asile aux bandits, le bailliage de Novalaise était plein de contrebandiers. » (Saint-Genis, H. de Savoie, III, 82.)

On peut juger comme Mandrin était accueilli dans ce pays-là.

Il s'y reposait, s'y refaisait, puis rentrait sur le territoire de France à l'improviste, par des points où il n'était pas attendu et qu'on ne gardait pas, par des chemins qu'on n'avait supposés praticables qu'aux chamois. Si l'on en croit les souvenirs transmis d'une génération à l'autre chez ses compatriotes, il avait admirablement discipliné sa bande, si étranges que fussent les éléments dont elle était composée. C'est qu'il avait les qualités qui distinguent les hommes faits pour commander aux autres. Ses passions étaient fougueuses, mais elles ne lui ôtaient jamais le sang-froid. Il interdisait, à ce qu'on prétend, aux siens, sous les peines les plus rigou-

reuses, toute voie de fait et tout larcin envers les particuliers.

Il est habile d'être honnête, a dit un passé-maitre en fait d'habileté. Cela était sûrement habile, fait pour frapper les simples d'étonnement et d'admiration et pour se concilier la neutralité d'abord, puis la connivence des gens de peu.

Le grand satirique du xvii^e siècle qui cache ses audaces sous des airs naïfs a dit : « Notre *ennemi*, c'est notre maître. » Les gens de peu, remplissant alors les caisses publiques à peu près exclusivement, en étaient bien d'accord avec La Fontaine. Les contrebandiers qui vidaient ces caisses étaient, on le répète, les ennemis de leur *ennemi*.

Bientôt Mandrin poussa l'audace jusqu'à attaquer en plein jour de petites villes, forçant les prisons pour recruter sa bande, pillant les caisses des receveurs des Fermes, distribuant contre espèces ses marchandises prohibées aux habitants qui faisaient

semblant d'avoir la main forcée, mais auxquels ce trafic ne répugnait pas infiniment.

Si, des provinces où se passaient ces brigandages, il monta vers Versailles un cri de colère et de honte, on n'y prit pas garde dans ce palais que Mansard doit avoir distribué de façon à ce que les bruits du dehors n'y entrent pas. On avait d'ailleurs là-haut des distractions pleines de charmes. Le *Maitre*, seigneur *Pocourante*, qui allait disant que la monarchie durerait toujours bien aussi longtemps que lui, fondait en ce temps le *Parc aux cerfs* ; il travaillait là à l'accroissement de la population du royaume avec tant de suite qu'il en prit un accès de goutte ; il se faisait mener en forêt dans un fauteuil roulant et tuait encore quelques 200 pièces de gibier. La *Maitresse* venait d'acheter au faubourg Saint-Honoré l'hôtel d'un prince du sang ; il n'était pas suffisant pour une personne comme la marquise de Pompadour ; elle

l'augmentait donc et en faisait ce joli palais de l'Elysée dont elle ne prévoyait guère le bizarre avenir. Elle gravait, elle imprimait de ses belles mains adorées. Elle aidait les Boucher, les Vanloo à créer ce style auquel on a justement donné son nom.

A Paris, on faisait un peu de théologie. Les curés refusaient le sacrement aux Jansénistes ; le Parlement décrétait les curés. Les évêques fulminant, Messieurs faisaient brûler leurs Pastorales par la main du bourreau et vendre leurs meubles par ministère d'huissier. — Dans le monde galant, il était bruit du mariage de la demoiselle de Romainville de l'Opéra, « qui a toujours été dans le libertinage public ». M. de Maison-Rouge, « qui est un peu bête et un peu bœuf », deux mois après la mort de sa femme, venait d'épouser cette impure : sa famille, très considérable, voulait faire casser ce mariage. Un ministre l'empêcha. — Au foyer de la Comédie française, on disputait chaudement

des mérites comparés du *Catilina* de M. de Crébillon et de la *Rome sauvée* de M. de Voltaire. — Chez Procope, on disait tout haut la dernière épigramme contre la Sorbonne :

Paisse de Balaam cette nouvelle ânesse
Ne plus braire, se taire, ou bien parler raison !...

Toutes ces bonnes gens de la Cour et de la Ville étaient bien trop absorbées par des questions si opportunes et si graves pour donner un instant d'attention à de petits événements vulgaires de la vie de province. Et Paris en tout temps n'écoute d'autre bruit que celui qu'il fait.

L'avocat Barbier ne nommera même pas Mandrin. Heureusement il n'en sera pas de même du marquis d'Argenson, le Saint-Simon du XVIII^e siècle (un Saint-Simon sans génie), dont le *Journal* très informé, mais volumineux et cher, imprimé en 1860, n'est pas assez connu. D'Argenson s'occupe de Mandrin presque autant que de

« la petite Murfi, charmante irlandaise de douze ans, fille d'un réfugié jacobite, qui posant à Versailles pour une Vierge destinée à la chambre de Marie Leczinska, fut livrée au Roi par Lebel, le valet de chambre favori et proxénète ordinaire de Sa Majesté très-chrétienne (V. H. Martin XV, 433). La belle enfant donnait alors un fils à Louis XV et des insomnies à M^{me} de Pompadour.

VI

CAMPAGNES DE 1754 — LES CÉVENNES — RHODEZ — LE VELAY — MONTBRISON — LE BUGÉY — NANTUA

Pour que le retentissement des méfaits des contrebandiers « arrivât jusqu'à la Cour et que le Roi donnât ordre de diriger des troupes contre eux », il fallut ces campagnes de 1754, où Mandrin rançonna sept ou huit des départements actuels du Centre et de l'Est, occupa cinq de leurs chefs-lieux, cela le croira-t-on ? sans coup-férir, sans trouver un simulacre de résistance ! Vraisemblablement la région qu'il visita était fort dégarnie de troupes ; elle l'est encore aujourd'hui. Les brigades de maréchaussée ne comptaient par bail-

liage que quinze à dix-huit hommes ; battues maintes fois, elles attendaient peut-être encore les contrebandiers, mais elles ne leur résistaient et ne les poursuivaient plus que pour la forme. Il y avait bien les milices bourgeoises dans les villes. Il y avait dans les campagnes une noblesse nombreuse qui eût pu appeler ses vassaux aux armes. Personne ne bougea. Quand nous arriverons sur un terrain de nous connu, nous verrons peut-être pourquoi.

Suivons les contrebandiers en leurs quatre expéditions de 1754, dans la mesure où nos renseignements abondants ici, rares ailleurs, nous le permettent.

Le 7 juin, Mandrin part de Pont-de-Claix sur le Drac, à deux pas de Grenoble dont la garnison n'y prend garde ; il descend en trois jours près de Montélimart, à Laine, où il bat la brigade de Taulignan. Le 11, il a passé le Rhône, il est à Saint-Bauzille, à deux lieues de Privas (il y

fusille un sergent). Dans les douze jours qui suivent, il traverse les Cévennes et descend dans la vallée du Tarn ; il ne nous est rien dit de cette traversée ni dans la biographie primitive (de l'abbé Régley), ni dans l'arrêt de Valence. Le *Journal* de d'Argenson accuse les contrebandiers d'avoir apporté aux Protestants cévenols des armes fournies par les Anglais.

La persécution contre les Protestants, suspendue pendant le ministère du cardinal Fleury, recommençait avec fureur ; on achetait à ce prix la majorité dans l'assemblée des Etats de Languedoc conduite par les évêques. Richelieu, le courtisan sans croyances et sans mœurs, refaisait les dragonnades. On pendait les pasteurs, on enlevait les femmes et les enfants des paysans cévenols ; ceux-ci essayaient de résister. En 1752, à Lé vignan, ils tuèrent un jésuite et deux curés menant les dragons.

Si la supposition de d'Argenson est fondée, le mutisme de l'arrêt s'expli-

que un peu. Les pillages et les violences qui permettent au tribunal de suivre la bande à la piste auront cessé pendant cette traversée d'un pays ami. Ils recommencent, le 23, à Saint-Rome-du-Tarn, où une femme est tuée.

Les contrebandiers entrent, le 30, à Rhodéz au nombre de 52, rançonnent l'entreposeur de tabac, se font livrer par le subdélégué de l'Intendant, des armes conservées à l'hôtel de ville, exposent et vendent tranquillement leurs marchandises sur la place, au milieu d'une foire qui tombait ce jour-là. On garde, au musée de Rhodéz, un poignard offert par Mandrin au marquis de Bournazel qui le logea dans son château.

De Rhodéz la bande revient par Mende dont elle vide les caisses le 3 juillet. Le 9, elle a franchi de nouveau les Cévennes et le Rhône, elle traverse le village natal de son chef. Mandrin tue là un nommé Moret « et un enfant de dix-huit mois qu'il tenait

dans ses bras, soupçonnant le dit Moret d'avoir été cause que Claude Mandrin, son frère, avoit subi la mort pour crime de fausse monnoye... » (*Jug. souv.*). Œil pour œil, dent pour dent, dit la vieille loi; et Mandrin reste juif.

Après cette prodigieuse course au clocher de 200 lieues dans des montagnes peu frayées, les bandits rentrent en Savoie, vers le 12 juillet ce semble, puis de là passent en Suisse.

Aux derniers jours de juillet, nous voyons la bande faire une tentative pour « pénétrer en Franche-Comté. » Elle tue, blesse et vole plusieurs employés « des brigades de Mouthe et de Chauneuve » ; puis renonce à « pénétrer » plus loin pour des raisons qui ne nous sont pas connues. Ce sera des expéditions de Mandrin la seule qui ait avorté.

C'est vraisemblablement au retour que la bande passa par le château de Saint-Lupicin, à deux lieues au nord-ouest de Saint-Claude. Ce ma-

noir appartenait et appartient encore à la famille de Ronchaud. Les dames s'effrayaient un peu. Mandrin fit arrêter son monde à distance, se présenta seul à l'huis, son chapeau bordé d'or à la main, saluant avec assez de grâce, priant d'un ton doux qu'on voulut donc bien se rassurer. Il savait vivre ; il demandait uniquement qu'on lui permit de faire camper et reposer ses hommes un moment, à l'abri, quelque part, dans la cour, dans les fossés... On ne crut pas devoir refuser cette petite faveur à un brigand assez bien fait et aussi bien appris.

Est-ce qu'on le lorgna un peu, sous l'éventail, par les fenêtres ? Je le supposerais, sachant qu'il en alla ainsi dans un autre castel, celui-ci à peu de distance de Bourg et où Mandrin fera halte et déjeûnera le 6 octobre 1754.

L'infatigable bandit revient en Savoie, ce n'est pas pour s'y reposer. Le 8 août, il a traversé le Dauphiné,

passé le Rhône ; il est à Saint-Chamond où, en plein midi, il fait feu sur le bureau des soies dont le brigadier est tué. On le retrouve, le 19, à Ambert (Basse-Auvergne), « où il vend des indiennes sur la place, la bayonnette au bout du fusil. Les servantes n'en étaient pas plus effrayées que les maîtresses ; elles ne voyaient en lui qu'une charmante figure aussi appétissante que ses marchandises » (Abbé Régley, *Vie*. p. 17). Le 25 août, il est à Brioude où il se montre infiniment galant pour l'entrepouseuse de tabac, tout en prenant 8,000 livres dans son comptoir. Toutefois, il exerça là « nombre de violences et commit plusieurs assassinats, particulièrement envers les employés des Fermes. »

Il entra dans le Velay vers la fin d'août. Le 28, il est à Craponne, où l'employé au débit de tabac lui verse 5,601 fr. en échange d'une certaine quantité de tabac de contrebande... »

Le 29 août, Montbrison vit dans ses

rues « trois escouades de trente-six contrebandiers, le bonnet à la husarde retroussé sur l'oreille gauche. Après avoir *fait de l'argent* chez l'entreposeur, Mandrin alla à la prison *faire des hommes*. » Il y tria onze *camarades*, excluant les voleurs du tri avec affectation.

Son itinéraire de Montbrison à la Saône ne m'est pas connu.

Le 2 septembre nous le retrouvons chez nous à Pont-de-Veyle ; il arrête là deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels il prend les appointements d'icelle. Le 5, il est au château de Joux, où il tue un employé et en blesse plusieurs (*Jugement de Valence*). Le même jour il entre en Suisse ; pour se refaire de cette seconde marche de 170 lieues en quinze jours, il se repose un mois.

« Alexandre ne voyageait pas plus vite que Mandrin, » note ici l'abbé Régley qui court aussi. Imitons-les, surtout quand nous ne pouvons faire autrement.

Le 3 octobre au soir, les infatigables bandits se présentent au pont de Grésin, à côté du fort l'Ecluse. Il y avait à cette époque 130 compagnies d'Invalides encore propres au service, distribuées dans les places frontières. Une gardait l'Ecluse ; elle eût pu occuper ce pont et le défendre ; elle eût pu le couper ; elle n'en fit rien. Les contrebandiers passent, arrivent à Bellegarde au coucher du soleil, arrêtent la poste pour qu'elle n'annonce pas leur arrivée et entrent à Nantua, à onze heures du soir. Suivant l'abbé Régley, ils vident la caisse du bureau de tabac, et après quelques libations dans les cabarets (où ils payent leur écot) repartent à minuit. Ce récit est en désaccord avec le *Jugement de Valence*, qui fait passer Mandrin à Nantua le 4. Il se concilie moins encore avec celui que l'historien de Nantua, M. Debombourg, a recueilli sur place et auquel nous nous tenons. Le seul détail de ce dernier que nous puissions réformer, c'est la date. En 1764,

Mandrin était mort depuis neuf ans. Ceci noté, écoutons l'auteur de l'*Histoire de la Ville et Abbaïe de Nantua*.

« La première année de Tanneguy, comme Prieur, — c'est 1764, — fut signalée à Nantua par un événement tragi-comique. Le fameux Mandrin et sa bande, munis de nombreux ballots de marchandises, firent invasion dans la ville, où une lutte armée s'engagea.

« Les bandits, par leur audace, imposèrent d'abord aux habitants et profitèrent de la terreur pour piller quelques maisons. Ils allèrent au presbytère où ils trouvèrent le curé Goiffon ; ils burent son vin. Mais ils ne purent s'emparer des richesses de la sacristie ; on ne leur en donna pas le temps.

« Les habitants les plus courageux s'armèrent et une seconde bataille eut lieu dans l'église même ; elle coûta la vie à quelques-uns de ces bandits ainsi qu'à un bourgeois de Nantua.

« Tandis que cette partie de la troupe de Mandrin tâchait de dévaliser

l'église, le reste faisait composer M. Ducoin, directeur de la poste, et le caissier du grenier à sel.

« Mais pendant les pourparlers, les Nantuatiens prirent résolument le parti de résister. Et bientôt Mandrin fut obligé de quitter la ville, laissant dans les murs ses ballots de marchandises et disant que lui et ses compagnons étaient des voleurs honnêtes, et qu'ils tenaient simplement à se défaire des objets prohibés qu'ils avaient avec eux. Malgré leur prétendue honnêteté, les Nantuatiens les poursuivirent vigoureusement et trois de ces bandits furent tués vers les rochers qui bordent le lac près de Lacluse... »

On le voit, les contrebandiers ne se sont pas comportés ici comme ailleurs. Ils sont reçus tout autrement aussi.

Presque en entrant, après une escarmouche où ils eurent, paraît-il, l'avantage, encouragés par la « terreur » des habitants, les gens de

Mandrin se mettent à piller : je ne crois que modérément à leurs scrupules en ces matières, malgré les affirmations réitérées des biographes. Le chef défendait à sa bande de piller les particuliers, soit ! Était-ce par calcul et pour se ménager toutes les chances possibles de prolonger l'existence qu'il s'était faite ? Était-ce par un sentiment de répugnance pour le vol proprement dit ? Ceux qui penchent pour la première hypothèse se diront que le pillage d'une petite ville perdue dans les montagnes par laquelle la bande ne se proposait pas de repasser, n'avait pas d'inconvénient majeur. Ceux qui tiennent pour la magnanimité de Mandrin devront se dire qu'il n'avait pas fait des agneaux des loups qu'il avait recrutés dans les Alpes. Dans la première supposition il leur abandonna Nantua. Dans la seconde, ils auront mis la ville à sac sans son agrément bien formel.

Un commencement de pillage soulevé « les habitants les plus coura-

geux, lesquels dans une seconde bataille » font du mal aux contrebandiers ; ce demi-succès ameuté enfin toute la ville, qui jette hors les envahisseurs.

Ainsi Nantua regimba. Nantua n'est pas d'un tempérament endurant. Il n'y a pas de population plus énergique en notre pays que celle-là. La race, l'air des montagnes y sont pour quelque chose, je le veux. Cette éducation qui s'appelle l'histoire y est peut-être pour beaucoup. Pendant sa première jeunesse, Nantua a eu à se défendre contre les nobles de la montagne qui, menés par les sires de Thoirs, venaient le piller ou le brûler un peu, en 1209, en 1232, en 1250 par exemple. Puis Nantua adulte eut à conquérir des franchises qu'en 1443, quand toutes nos petites cités étaient libres, les Bénédictins ses maîtres lui refusaient encore. Nantua les conquiert donc, après « une *noyse* où la barque de Saint-Pierre, » c'est-à-dire la fortune de l'abbaye souveraine, « faillit périr »,

dit un document authentique. Enfin, au xvii^e siècle encore, les populations limitrophes de la Franche-Comté espagnole restaient militaires et faisaient un rude accueil au comtois Lacuzon, contrebandier d'abord comme Mandrin, mais qui, plus heureux que lui et la guerre aidant, passa patriote et héros, tout en restant pillard. — Un pareil passé oblige.

Voudra-t-on bien nous laisser indiquer encore une autre raison possible de cet accueil si particulier fait là aux contrebandiers. A Nantua, le prince c'est dom Prieur ; sa maison ayant eu de toute ancienneté la préention de ne relever au temporel que du Roi qui l'avait possessionnée. Ce prince d'Eglise a, certes ! une raison péremptoire de provoquer la résistance contre des pillards forçant une sacristie ; il n'a pas de secret motif de l'enrayer : il est par son caractère pacifique dispensé de conduire cette résistance lui-même et d'exposer ainsi sa personne sacrée.

Ailleurs, rien de semblable. Le représentant du Roi, les magistrats eux-mêmes, portaient l'épée. Inviter la population à la lutte, c'était s'engager à l'y conduire. Il y allait de la peau de Monseigneur et de Messieurs. C'est pourquoi on parlementait d'abord avec Mandrin un peu partout. Ce que voyant les habitants, instruits d'ailleurs qu'on n'en voulait qu'aux revenus de Sa Majesté, ils estimaient que cette affaire ne concernait qu'elle et qu'il serait indiscret de s'y mêler sans y être invité.

M. Debombourg nous montre les bandits se retirant par Lacluse. Puis Régley nous les fait voir se reposant, *inter pocula*, à Saint-Martin et à Cerdon, où ils échangent quelques coups de fusil avec quinze employés des Fermes retranchés dans un bois, lesquels leur blessent deux hommes et leur tuent un cheval.

Ils passent l'Ain à Neuville ou à Pont-d'Ain et arrivent, le 5 octobre, à dix heures du matin, à Bourg.

VII

BOURG EN 1754

La prise de Bourg par les contrebandiers, dont en notre enfance nous avons encore entendu faire des récits, n'est, nulle part que nous sachions, contée d'une manière exacte. Le narré de l'*Histoire de Bresse* de Gacon abrégée par La Teyssonnière (qui manque dans le manuscrit original et doit être de l'abréviateur), est assez peu exact quant au fait et totalement erroné quant à la date. C'est en septembre 1755 que La Teyssonnière amène Mandrin chez nous. A cette date, le bandit avait depuis trois mois payé sa dette à la justice d'alors si longtemps narguée par lui, et qui le lui fit payer cher. Nous ne puiserons donc à cette source qu'avec défiance.

Nous emprunterons, surtout à des pièces officielles, conservées par le descendant d'un personnage qui joue un rôle dans cette scène, un récit incomplet encore suivant toute apparence — en quel temps les pièces officielles furent-elles jamais exemptes de réticences, — mais relativement exact de la visite que fit à notre ville le célèbre contrebandier le 5 octobre 1754. C'est la date que nous apportent nos documents ; c'est celle qu'avait donnée Lalande dans ses *Étrennes historiques pour l'année 1755* (p. 43). Lalande avait de bonnes raisons pour être bien fixé là-dessus ; on le verra.

Notre principal narrateur est un témoin oculaire ; c'est un personnage très qualifié, considérable déjà et qui le devint davantage ; il prend noms et titres :

Jean-François Joly de Fleury, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des requêtes ordinaires, Intendant de justice, police et finan-

ces dans les provinces de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex, Elu en la chambre des Elus généraux des Etats de Bourgogne...

Jean-François, fils de Guillaume-François, lequel avait succédé à Daguesseau comme procureur-général au Parlement de Paris, était Intendant de Bourgogne à trente-six ans ; il sera Contrôleur général des finances en 1781, sous Louis XVI.

Que faisait à Eourg le magistrat qui ne laissait plus au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, que les honneurs de sa haute fonction, en détenant tous les pouvoirs de fait ? — De supposer qu'il venait prendre des mesures pour arrêter les contrebandiers au passage, ce n'est pas possible, il eût amené avec lui quelques troupes et le spectacle ignominieux qui nous sera donné tout à l'heure nous eût été épargné.

Que M. de Fleury ne fût pas informé des mouvements de Mandrin, cela nous semble impossible à admet-

tre, c'est pourtant vraisemblable puisqu'il se laisse surprendre par lui. Les communications étaient peu fréquentes ; le courrier de Paris n'arrivait à Bourg que les mardi, jeudi et samedi soir ; il repartait les dimanche, mercredi et vendredi matin. Il n'y avait de messenger pour Belley que les 1^{er} et 15 du mois. Et nous avons vu Mandrin arrêter celui de Nantua.

L'Intendant de Bourgogne connaissait de l'exécution des ordonnances et arrêts du Conseil ; de tout ce qui concerne la ferme des postes ; des coches et messageries ; des poudres et salpêtres ; du contrôle des actes de notaires ; petit scel, insinuations laïques, centième denier, papier timbré, amortissements, nouveaux acquêts et francs fiefs ; *des troupes*, des haras ; des dettes et affaires des *communités d'habitants* qui ne pouvaient plaider, faire de dépenses et réparations, s'imposer qu'avec son congé. Enfin il était chargé de la répartition des tailles pour laquelle faire « il te-

nait chaque année son département à Bourg. »

— C'est tout ? C'est tout ce que m'en apprennent Gacon et Lalande. Mais je vois dans l'*Inventaire* des archives de l'Ain que, non content de cumuler des fonctions réparties aujourd'hui entre je ne sais combien de services et d'avoir tout l'*Exécutif*, notre Intendant empiétait sur le *Législatif* aux occasions. Par exemple, la commune de Bourg pour faire face aux besoins de sa caisse (souvent en déficit, parfois en faillite), ayant doublé l'entrée du vin, les consommateurs se mettent à boire de la bière séditieusement. Notre Intendant, de sa privée autorité, frappe la bière d'une taxe égale à celle du vin — dont les séditieux furent bien quinquants et le vignoble bien joyeux. — Mais il n'en fut que cela.

Le Préteur, à Rome, n'avait cure de détails par trop minces ; *De minimis non curat Prætor*. Le roi de France non plus. Mais Mgr l'Intendant

avait l'œil à toutes choses et à quelques autres encore, *omnibus rebus et quibusdam aliis*. Pardon de tout ce latin, il aide à entendre ce qui me reste à dire, c'est à savoir que M. de Fleury en notre Bourgogne pouvait tout et était bien plus roi que le Roi.

Monseigneur l'Intendant nous faisait donc une de ces visites attendues et redoutées, qui remuaient toute la province et amenaient à ses pieds tout ce qui avait un pardon, une grâce à solliciter ; une place, une pension à quémander ; une exemption de charge, un passe-droit à arracher ou à acheter. Lalande encore, cette fois dans ses *Anecdotes de Bresse* (manuscrites), nous montre en ces occasions toute la noblesse du pays s'empressant autour du robin tout-puissant qui gouvernait en fait quatre de nos départements actuels. Le séjour de l'Intendant ici n'était qu'une longue fête. Cette notice, d'autres qui l'ont précédée, sont, dans notre intention au moins, des tableaux de mœurs autant

et plus que des fragments d'histoire. Avant de montrer les contrebandiers surprenant la ville, voyons à quoi celle-ci était occupée. Le contraste en lui-même est piquant; et il explique à demi pourquoi nous n'avons pas essayé de résister.

Sans doute les mœurs n'avaient pas foncièrement changé depuis la fin du grand règne, époque où elles manquaient d'austérité, à en croire la peinture dont un jeune magistrat a retrouvé les couleurs, dans les Archives du Présidial. (De Combes, *Petite chronique de l'an 1697, Annales de l'Ain 1871*, p. 25.) La confiserie de la *Samaritaine* qui a peut-être laissé son nom à une de nos rues, et dont l'hôtesse était si accorte, l'arrière-boutique si hospitalière, existait peut-être encore. Mais les gens du bel air avaient abandonné les confiseurs-limonadiers pour se réunir le matin dans le premier *café* ouvert à Bourg. On y arrivait par une poterne tortueuse et sombre donnant accès de

la rue d'Espagne dans la cour basse de l'ancien château de Savoie. Ce café était caché là dans une salle d'aspect rude, qui avait jadis servi de corps de garde à la forteresse, à côté de ce *four de Bâgé* où nos bons Sires cuisaient le pain qu'ils voulaient bien nous vendre au prix fixé par eux, dans l'ombre de la tour qui portait leur nom. On perdait là quelques louis au passe-dix, après quoi on allait voir les dames à leur petit lever.

A midi, qui était l'heure du diner, on faisait bonne chère chez M^{me} de Meillonas, en son nom Marie-Anne Carrelet. Nous n'étions pas remis des guerres, et il avait fallu porter la vaisselle plate à la monnaie, par ordre du Roi. On servait dans ces belles faïences que la maîtresse du logis avait peintes. Elle était de bourgeoisie et croyait pouvoir imiter en cela cette bourgeoise qui gouvernait la France, M^{me} de Pompadour, laquelle dessinait pour la manufacture qu'elle avait fondée à Sèvres. M^{me} de Pom-

padour faisait faire des tragédies à Crébillon : M^{me} de Meillonas en faisait elle-même. Elle les adressait à Voltaire ; et le malin génie avait la perversité de l'encourager dans ce travers. Une tragédie, cette œuvre virile entre toutes, si l'on en croit Diderot, ne coûtait à cette dame que douze jours de gestation. La bibliothèque de la *Société d'Emulation de l'Ain* conserve un manuscrit contenant six de ces fruits abortifs.

Ensuite on s'occupait d'affaires, cela dans les boudoirs parce que le travail là est plus facile. On signait ensuite dans les bureaux.

A six heures on se réunissait dans la grand'salle du Palais. Elle était sise au rez-de-chaussée du sombre manoir rebâti pour Marguerite de Bourbon, la plus belle des deux mortes de Brou, par Philippe de Savoie, son terrible époux. On y arrivait de plein pied par la tragique *Place des Lices* (après avoir promené un instant sous les jeunes tilleuls du bastion de Mont-

revel, récemment plantés). Les chandelles étaient allumées, le souffleur à sa place. La troupe Saint-Géran, venue de Dijon avec M. l'Intendant, jouait la *Rome sauvée*, qui est de 1752, et la *Métromanie* qui ne laissait pas d'être ici de circonstance. « *Toute la province* en hommes et en femmes était là, si bien que telle recette monta à 416 livres. » (Lalande.)

Ce beau monde allait ensuite souper chez M. l'Intendant ; j'imagine que celui-ci descendait au *Logis du Roy*, rue Bourgmayer, qui est la maison vendue depuis aux Montbel d'Entremonts, ensuite aux du Chatelard. Elle a été convertie en prison en 1793. Et nous l'avons vue occupée par A.-C.-N. de La Teyssonnière, auteur des *Recherches sur le département de l'Ain*.

Le soir, noble Jean-Joseph Monnier, conseiller du tiers-état depuis 1748, agréé par le Roi en qualité de premier syndic de Bourg en 1752, donnait le bal dans sa maison dite la

Vieille charité, par lui achetée 5,500 livres l'an d'avant. Ou en son hôtel, M^{me} d'Espagnac, commandante de Bourg, qui aimait fort la danse. Ou M. de Lucinge, dans ce beau salon orné de *verdures* qui existe encore. Ce Lucinge-ci n'était pas un guerrier comme son trisaïeul, lequel voulant insurger la Bresse contre Henri II, en 1557, fut condamné, lui à être décapité, son château des Alimes à être démoli. Il n'était pas prince comme celui de ses descendants qui a épousé une petite nièce de Louis XVI. Il était poète comme tout le monde alors l'était un peu, comme Benoît Golléty, comme Dom Jeannin, prieur de la Chassagne. Mais moins badin et plus tendre qu'eux. Les vers de Benoît Golléty sont à la bibliothèque de Bourg, magnifiquement calligraphiés, reliés, dorés sur tranche. Ceux de Dom Jeannin sont au *Mercure de France*. On connaît ceux de M. de Lucinge par les comptes rendus de la Société que J. de La-

lande fonda en 1755; M. de Lucinge était le poète attitré de cette compagnie (devenue en 1783 la Société d'Emulation); en moins de trois ans, il lui lut des vers vingt-quatre fois.

J'oubliais de dire que si Marie-Anne Carrelet faisait des tragédies, tel gentilhomme brodait : — qu'en une seule famille où les cadets étaient toujours d'église, je trouve un abbé rimant des madrigaux fort lestes, et un « aumônier de cavalerie ayant la plus jolie figure et les mœurs d'un militaire... » Je nommerai si l'on veut.

Pourquoi une société ainsi faite, et se trouvant bien faite ainsi — son poète de prédilection, s'acheminant à cette heure même vers Ferney, avait dit :

Oh ! le bon temps que ce siècle de fer !

pourquoi une société ainsi faite se serait-elle défendue contre des contrebandiers qui savaient vivre ? Il faut avouer qu'on ne le voit pas bien.

D'ailleurs ce temps n'avait pas de préjugés. Horace Walpole, je crois, écrit que, si le maréchal de Saxe débarquait à Douvres, la bonne compagnie de Londres se disputerait les fenêtres à White-Chapel pour le voir faire son entrée. On n'imagine pas que la bonne compagnie de Bourg s'émut davantage quand elle apprit que les contrebandiers, conduits par leur illustre chef, étaient aux portes de la ville, le 5 octobre 1754.

De garnison nous n'en avons pas ; le petit récit sommaire que fait Lalande en ses *Etrennes historiques* (p. 82) le donne à croire. Toute la force armée de la province consistait en deux compagnies d'invalides ; celle qui laissa passer Mandrin au pont de Grésin et une autre partagée entre Seyssel et Belley.

Il est vrai que la vieille commune de Bourg, libre depuis 500 ans, avait encore sa milice bourgeoise, divisée en six pennonnages selon ses six quartiers, et commandée par ses

dixainiers (Lalande, id. 46). Cette milice avait un effectif de 6 à 700 hommes : une partie était armée de mousquets un peu archaïques et rouillés, le reste avait des rapières ou des hallebardes d'une forme terrible. (J'ai vu les dernières figurer aux processions de la Restauration, aux mains des *valets de ville* qui portaient ces outils rébarbatifs d'un air assez truculent, autour de Messieurs de la Commune ; ceux-ci ainsi escortés ne laissaient pas d'imposer au *bas peuple* comme on disait alors, et tout cela conservait le respect... On les a mises au Musée, dans un coin... (*O tempora ! O mores !*) Nul, quelle que fût sa dignité, n'était dispensé de paraître aux *monstres* (revues). Messieurs du Présidial, par exemple, y faisaient grande figure, en habit de ville, *l'épée en verrouil*, comme on disait alors, et suivis de leurs gens portant leurs autres armes. M. de Combes qui nous a raconté cela si bien (*Annales de la Société d'Emulation*,

tome V, p. 162), déclare cette milice « sérieuse » et ce qu'il appelle « l'énergie de la vie locale » fort conservé en 1689...

Que si la nombreuse noblesse qui remplissait la ville préférait s'abstenir, comme elle avait fait lors de la dernière convocation de l'arrière-ban (de Combes, *Annales*, t. V, p. 168), peut-être cette milice « sérieuse » se tiendrait mieux.

L'an d'avant on avait refait les serres de nos portes. (*Rég. municipal.*) Et cette année on avait réparé nos vieilles fortifications, cette épaisse *chemise* de briques du Moyen-Âge, que Henri II avait terrassée et bastionnée, employant bourgeois et manants à brouetter la terre desdits bastions. En 1601, nous avons vraiment défendu cette enceinte près d'une demi-heure contre les Gascons huguenots de Biron ; cet accès d'héroïsme nous avait coûté une semaine de pillage. En 1754, nous ne nous sentions pas en humeur de recommencer.

D'ailleurs nous avons dans notre histoire un autre exemple plus prudent à suivre ; je veux dire celui de l'Assemblée de 1536, laquelle, sommée de rendre Bourg par Montjoie le héros d'armes de François I^{er}, décida, encore bien que ledit Montjoie fût seul et non accompagné, qu'elle respectait trop le seigneur Roy pour ne pas lui complaire et obéir en tout...

« L'énergie de la vie locale » avait décidément *des hauts et des bas*, même sous l'ancien régime. Et si « la vitalité et l'esprit d'initiative » sont perdus chez nous, ce n'est pas notre temps précisément, ni nos révolutions qu'il faut en accuser.

VIII

ENTRÉE DE MANDRIN — MONSEIGNEUR L'INTENDANT — LES CAISSES VIDÉES

Monseigneur l'Intendant de Bourgogne, Bresse, etc., fut « informé sur les onze heures du matin, le 5 octobre 1754, par différentes personnes de considération, qui se rendirent à cette fin en son hôtel, qu'il étoit entré dans la ville une troupe considérable de contrebandiers qui s'étoient rendus maîtres des portes... »

Je laisse un moment le Procès-verbal officiel pour emprunter un ou deux détails, oubliés par lui et vraisemblables, à Lalande, à La Teyssonnière ou même à la tradition orale.

Le capitaine jeune et expérimenté qui s'étoit trouvé déjà maintes fois à pareille fête, aussitôt entré, plaça des

vedettes dans toutes les rues et un gros détachement dans « la Hasle, une des plus belles du royaume, où on entretenoit des lanternes pendant l'hiver depuis un an (Lalande). » C'étoit le forum de la cité, le lieu où l'on se fût réuni infailliblement pour résister si l'on avoit eu cette velléité ou ce caprice.

Défense fut faite aux habitants de sortir des maisons. Mais, dit la tradition, on n'interdit pas aux dames de se mettre aux fenêtres. Elles n'eurent garde d'y manquer; elles se mouraient moitié de peur, moitié de l'envie de voir comment étoit tourné au juste le beau jeune chef de brigands qui a été comparé à Henri VIII d'Angleterre, parce qu'il n'avoit refusé jamais ni la vie d'un homme à sa colère, ni l'honneur d'une femme à ses désirs...

Le beau chef de brigands s'occupait d'affaires. Une fois la ville à lui, son premier soin fut de se porter chez « le sieur (Jean Hersmuller) de Laroche, directeur des fermes de Sa

Majesté, lequel n'eût que le temps de se sauver, » mais non celui de *sauver la caisse* où, si l'on en croit la Teyssonnière, Mandrin aurait immédiatement puisé 15,000 livres.

Le Procès-verbal officiel dit que les contrebandiers « n'ayant pas trouvé ledit sieur de Laroche, avoient demandé la dame son épouse, à laquelle ils avoient dit qu'ils venoient apporter à son mari pour 20,000 livres de tabac et qu'elle eût à compter ladite somme. »

« Ladite dame ayant répondu qu'elle n'avoit pas d'argent, ils l'auroient enlevée de chez elle (à demi vêtue, dit La Teyssonnière), avec menaces et violences, et l'auroient traduite *en notre hôtel*, rassurant les bourgeois et disant qu'ils n'en vouloient qu'aux employés. »

« Ayant *vu par nous-même* plusieurs d'entre eux qui entroient avec la dame de Laroche dans la cour *de la maison que nous habitons*, nous avons prié M. de Bohan, lieutenant de

Roy, M. Chossat capitaine, tous deux chevaliers de Saint-Louis, d'aller trouver *de notre part* le commandant de la troupe et de *l'engager* à se retirer. »

M. de Fleury est vraiment en demeure de faire quelque chose. Les bandits sont là, dans la cour de son hôtel, maltraitant sous ses yeux une femme. Il a trente-six ans, il est gentilhomme, il a sous la main le lieutenant de Roy attendant des ordres. Il dispose des troupes (on l'a vu), donc de la noblesse, de la garde urbaine — Oui, mais de troupes, il n'y en a pas. La noblesse, la garde urbaine ne donnent pas signe de vie. Il ne lui restait bien qu'à descendre dans la cour, l'épée à la main, et à s'y faire tuer — ou à faire ce qu'il a fait.

Il ne paraît pas avoir songé à se faire tuer. Et cela véritablement n'eut servi de guère.

Revenons à son Procès-verbal.

« Le chevalier Chossat nous ayant rapporté que le nommé Mandrin, capitaine chef des contrebandiers, lui

avoit dit qu'il avoit déposé pour 20,000 livres de tabac chez le sieur de Laroche et qu'il demandoit le paiement de cette somme pour relâcher la dame de Laroche et se retirer, nous avons ordonné au sieur Varenne, receveur des tailles, de payer audit Mandrin ladite somme de 20,000 livres, ce qui a été exécuté sur le champ, ainsi qu'il est justifié par la quittance dudit Mandrin. Après quoi ledit Mandrin a fait relâcher ladite dame de Laroche, nous a fait faire des excuses et a conduit sa troupe au faubourg des Halles pour faire halte en divers cabarets... »

Ce détail n'est point indifférent. Ces excuses ne sont pas prises pour une impertinence du bandit, puisqu'on les relate, mais bien pour une marque ou une montre de savoir-vivre. Et il en était ainsi : Mandrin est poli après tout, et sujet du Roi quand même il vole Sa Majesté ; s'il a manqué au respect, il entend réparer ce manquement et qu'on le sache. La halte en divers cabarets n'est pas

moins caractéristique. Il faut se rafraichir après cette chaude matinée, ce à quoi les bandits vaquent dans une entière quiétude. Ils ont vu nos magistrats *facie ad faciem*, ou, dans une langue moins auguste, *entre quatre z'yeux*, les ont jaugés et savent bien qu'ils ne seront pas troublés en leur *beuverie*.

« Après le diner il (Mandrin) s'est transporté aux prisons avec un détachement et s'étoit fait ouvrir les portes. Il s'est fait présenter les registres de la geole et a fait sortir les prisonniers pour dettes ou contrebande, au nombre de dix qu'il a emmenés avec lui, déclarant ne vouloir en sa troupe ni voleurs ni malfaiteurs. »

Que penser de ceci ? Et qu'y a-t-il derrière cette libération des débiteurs ? On ne va pas faire de Mandrin un socialiste. Le fils du maquignon de Saint-Etienne, sachant peu d'histoire romaine, n'avait pas de rancune non plus contre les lois des Douze Tables.

Mais les petites gens gardaient encore à cette époque, contre les marchands d'argent, des colères datant du temps où cette marchandise rapportait 43 1/2 pour cent (de par ordonnances des deux petits-fils de saint Louis, Louis X et Philippe V). Les anathèmes de l'Eglise contre l'usure entretenaient peut-être bien quelque peu et réchauffaient ces colères-là. Soit qu'il les partageât, soit qu'il voulût seulement les caresser, Mandrin les servait ; sa popularité n'y perdait rien.

Les détenus pour vol et autres méfaits ne furent pas élargis. Cela appert de la déclaration que le bandit fit « après dîner. » à savoir « qu'il ne vouloit ni voleurs ni malfaiteurs en sa troupe. » Nous le verrons ailleurs la réitérer soigneusement. Elle n'était pas d'un petit génie. Du fait, Mandrin passait de voleur un pur et simple opposant. La société d'alors, opposante aussi volontiers, pouvait dès lors assister à ces scènes-là sans intervenir et en se lavant les mains. M. de

La Teyssonnière qui dit à cet endroit : « Mandrin ne fit éprouver de mal à personne. Les habitants restaient *tranquilles spectateurs* de ce qui se passait... » dit la même chose naïvement.

C'est de cette pratique savante et de ces audacieuses hableries du contrebandier que naîtra la légende consacrée dans ces vers de M. Gabriel de Moyria, un poète de chez nous :

Au nombreux auditoire
Pour la première fois un conteur ingénu
Disait l'aventureuse histoire
Du célèbre Mandrin que lui-même a connu :
Comment, suivi de son escorte,
Un jour il apparut, semant partout l'effroi
Et d'un pauvre força la porte
Pour lui donner tout l'or qu'il avait pris au
[Roi !

Voilà, ce me semble, les *Brigands* vertueux de Schiller bien distancés. Et Béranger peut désormais faire chanter à ses contrebandiers :

Château, maison, cabane
Nous sont ouverts partout ;
Si la loi nous condamne,
Le peuple nous absout...

Mais revenons à notre document officiel. « Pendant ce temps, dit-il (pendant que Mandrin en personne élargit les prisonniers pour dettes), le reste de la bande vendoit des marchandises aux bourgeois qui n'osoient *ni refuser ni marchander...* »

Vraiment, Monseigneur ? — Voilà de l'euphémisme, ou il n'y en eut jamais. — M^{lle} Marton, ci-devant *la Liauda*, aura acheté du piqué anglais, liseré de rose, de quoi se faire un *déshabillé* lequel, montré à la belle messe chez les PP. Cordeliers, doit rendre toutes les bourgeoises de la ville vertes de jalousie. M^{me} d'Attignat se sera pourvue d'une livre de tabac d'Espagne pour mettre en sa boîte d'or, toute mignonne, qui vient de chez le bon faiseur et qui est ornée de votre portrait. — Eh bien j'incline

à penser qu'elles auront un peu marchandé ; sans cela, comment eussent-elles pris garde que le marchand avait des façons honnêtes, du linge fin et les dents blanches ? — Oh ! marchandé pour la forme, vous savez, et comme les femmes qui se respectent marchandent le fruit défendu. Elles auront même refusé, puis pris ce qu'elles refusaient, j'en suis sûr. Mais d'intimidation il n'en était pas besoin, Monseigneur, et il n'y en a pas eu...

Nous-mêmes, Monseigneur, sommes fils d'Ève. Nous n'allions guère à Genève sans rapporter quelqu'un de ces petits pamphlets que nos gouvernements moraux et malades nous interdisaient dans l'intérêt de leur santé et de notre vertu...

Mais on ne met pas ces choses-là dans les procès-verbaux.

IX

MONSEIGNEUR CHEZ LES CAPUCINS —
LALANDE — QUITTANCE ET ADIEUX
DE MANDRIN

Il était quatre heures de relevée. Mandrin avait dîné à midi, l'heure des bonnes gens. M. de Fleury avait les habitudes du grand monde, lequel dînait alors à quatre heures. Or, les diverses communautés de la ville, ayant à cœur de se concilier le Maître, le priaient chacune à son tour. C'était ce jour-là le tour des R. P. Capucins, bons moines établis ici au XVII^e siècle commençant, dans l'enceinte et sur les ruines de la citadelle dont Bellegarde, mignon de Henri III et Concini amant de Marie de Médicis nous ont débarrassés. M. de Fleury ne vit pas, dans ce fait que la

ville était depuis cinq heures d'horloge envahie et courue par une troupe de bandits, un suffisant motif pour manquer de parole aux bons Pères qui s'étaient mis en frais pour le bien recevoir. Il se rendit donc chez eux à l'heure dite (abbé Régley) avec la belle compagnie de la ville. Après boire, le gouverneur de Bourg, M. de Choin, parla bien de faire *sonner le tocsin*. Du moins une complainte, qui se donne pour contemporain, le veut.

Les complaints populaires sont d'une sottise naïve. Celle-ci est d'une sottise cherchée. Derrière les niaiseries qu'elle étale apparaît, peu dissimulée, l'intention de jeter en entier sur Fleury la responsabilité de la journée. Cela a dû être élaboré à l'hôtel de Choin (à Versailles on supprime la particule, voir Saint-Simon sur *la Choin*, cette grosse camarade épouse du Dauphin, grand-père de Louis XV).

Selon cette pièce suspecte, l'Intendant de Bourgogne aurait répondu à

la motion fort tardive et quelque peu indiscreète de son subordonné que, si l'on sonnait le tocsin, M^{me} d'Attignat « en mourreroit » de peur. La baronne d'Attignat présente n'y contredit pas. M^{me} de Fleury, elle aussi, parut trouver l'idée du Choin saugrenue. M. de Fleury, muni de l'approbation de sa maîtresse et de sa femme, regarda le R. P. Gardien qui se leva, donna la main à M^{me} l'Intendante et mena la compagnie prendre le café au jardin, dans un cabinet de verdure assez propre.

Je ne rends pas Joly de Fleury responsable de notre attitude. Bourg ne s'est pas défendu parce qu'il n'a pas vu d'utilité quelconque à se défendre. L'indolence bressane n'est pas à accuser ici. Les chaudes têtes du midi, Mende, Rhodéz, Le Puy n'ont pas fait autrement que nous. En la colérique Bourgogne, Autun ne fera pas mieux. St-Etienne-en-Forez sera pris par trente bandits. Si on ne regarde rien autre, on ne verra que la couar-

dise de notre intendant. Mais elle n'explique pas l'occupation de cinq des chefs-lieux de nos départements actuels. Quel esprit un peu réfléchi ne le voit, la monarchie absolue, en sa jalousie, nous a dispensés du soin de nous défendre. En nous en ôtant les moyens, elle en a pris la charge : Nous trouvons bon de la lui laisser. Misérablement décrépète et dépravée qu'elle est, elle s'en acquitte comme on voit, c'est pourquoi elle va tomber.

Mais revenons à nos amis les contrebandiers.

« Donc sur les 4 heures (comme M. de Fleury se mettait à table chez les Capucins), ladite troupe dont plusieurs étoient pris de vin, ayant encore demandé 8,000 livres pour six ballots de tabac qu'elle auroit déposés chez le sieur François, entreposeur, et ayant menacé de piller la maison dudit s'il refusoit, nous avons fait compter ladite somme audit Mandrin, qui en a donné quittance au nom de François, quoiqu'elle ait été payée

des deniers du sieur Varenne, receveur des tailles. »

Le sieur Le François était le père de ce Jérôme Le François de Lalande, le plus illustre des nôtres, si Edgar Quinet n'en était pas. On a vu ici ses noms à toutes les pages. Le crayon de Bourg en 1754 est fait avec les *Anecdotes de Bresse*. Un mot de l'auteur qui va être pendant quarante ans le vrai chef de cette petite société bressane. Jérôme était né le 11 juillet 1732, en celle des deux rues Teynière à laquelle on a donné son nom. Il fut élevé chez les Jésuites (introduits ici en 1646 par Samuel Guichenon, l'historien vénal), Mais « l'Esprit souffle où il veut, » a dit un compatriote de Moÿse Mandrin, et Jérôme, dont les Pères voulaient faire un émule de Bourdaloue, et qui a prêché à douze ans dans la chaire encre existante au Lycée, entra à vingt-deux ans à l'Académie des Sciences. Chaque automne ramenait le jeune savant en son pays, en cette

petite maison menacée de pillage par les contrebandiers. Le père Le François, pauvre, avait quitté le nom de leur fief de La Lande, sis près de Coustances, pour vendre là du tabac. Sa femme Marianne Mouchinet était directrice de la Poste. Le fils illustre était-il à Bourg le 5 octobre 1754 ? je le crois sans pouvoir le prouver. Mais il y était en 1755 ; c'est cette année qu'il fonda notre *Société* et qu'il s'éprit de Cécile R... La Société a mis sur la porte de sa maison le marbre qui y est encore, elle refait son éloge de temps à autre ; en tout elle lui reste reste fidèle. Quant à Cécile, dont il demanda la main plus tard, elle refusa. Elle a été emprisonnée en 1793 pour avoir agioté sur les blés ; elle a atteint un âge invraisemblable, uni toutes les laideurs permises—et d'autres encore : dans mon enfance les petits garçons du quartier avaient peur d'elle et n'osaient passer dans son ombre. Lalande a toujours été heureux.

J'ai réclamé le droit de divaguer,

j'en abuse. — Puisque le savant était ici en 1755, les renseignements qu'il donne sur l'occupation de Bourg par Mandrin sont d'un témoin renseigné, sinon d'un témoin oculaire. Sur le chiffre de la contribution perçue par les contrebandiers, il s'accorde avec M. de Fleury. Il diffère sur un point comme on verra.

Voici comme M. de La Teyssonnière reconduit nos envahisseurs d'un jour : « La bande des contrebandiers partit la nuit, dans un état d'ivresse tel qu'ils eurent de la peine à monter à cheval, de telle sorte que vingt hommes auraient suffi pour les exterminer ou les arrêter... » M. de La Teyssonnière a grandi au milieu de témoins oculaires de ces scènes : c'est une impression et une réflexion d'eux qu'il rapporte là. Il est bien à croire en effet qu'une poignée de noblesse, quelques miliciens résolus, la maréchaussée de Bresse qui comptait dix-huit hommes, tombant à l'improviste sur les bandits ivres-morts, en au-

raient eu raison sans trop de peine, leur auraient fait regorger la somme assez ronde qu'ils emportaient, avec intérêts peut-être.

On se le dit entre haut et bas, mais personne ne bougea.

Les *filz de familles* qui avaient mené l'émeute de 1735 s'étaient assagis et n'eussent pas recommencé. Que si on leur eût proposé de prendre fait et cause pour le Directeur des fermes ou le Receveur des tailles, ils auraient souri.

Mgr l'Intendant ne se soucie pas précisément qu'on fasse à Versailles de réflexions comme celles de La Teyssonnière. De cet état d'ivresse des bandits il parle le moins qu'il lui est possible, en atténuant. « Après quoy (après leur visite chez le sieur François), lesdits contrebandiers se seroient retirés. Des particuliers qui les ont rencontrés nous ont rapporté qu'ils étoient au nombre de 112, dont 96 à cheval... » Lalande veut qu'ils fussent 152. Un document autorisé à

nous envoyé de Clermont dira 155. C'était considérable pour une troupe de contrebandiers, c'était mince pour occuper une ville forte ayant 6,000 habitants.

Suivent dans le dossier que j'ai vu l'ordre donné par M. de Fleury au Receveur des tailles de compter au porteur dudit ordre la somme de 20,000 livres et la quittance du porteur que voici avec son orthographe :

« Je déclare avoir reçu de Monsieur le chevalier Chosat quapitaine au régim. de Nice la somme de vingt mille livres pour marchandise que j'ay livré à Madame La Roche à Bourg, ce 5 octobre 1754.

« L. MANDRIN. »

Vingt mille livres en toutes lettres, comme en comptabilité c'est de rigueur. Voilà qui est d'une régularité au-dessus de tout éloge. Et il est impossible de trouver un bandit mieux appris.

Quant à Mgr l'Intendant de police, justice et finances, sa conduite, à vrai dire, paraît exempte d'héroïsme. Mais 1^o : A l'héroïsme nul n'est tenu. 2^o On ne voit pas bien, dans le cas particulier, à quoi l'héroïsme eût pu servir sans compromettre une existence aussi précieuse pour notre pays que la sienne. Il ne tient qu'à nous de croire qu'il était adoré de ses administrés, j'ai failli dire de ses peuples...

Lalande l'an d'après, en 1755, publia le petit almanach qu'il n'a pas continué, malheureusement, *Les Etrennes historiques à l'usage de la Bresse*. Dans ces 80 pages in-32 on en apprend plus sur la Bresse d'autrefois que dans les gros livres anciens et nouveaux sur le même sujet. Il dut dédier à « Monseigneur Joly de Fleury de La Valette, chevalier, etc., etc., ce premier essai d'un ouvrage destiné à célébrer chaque année, le bonheur dont nous jouissons sous son autorité et que nous devons à ses soins... »

Lalande restait d'ailleurs, — Monseigneur l'imposant, — « dans les bornes de l'admiration *secrette* que répandait en nos esprits l'étendue des lumières, la grandeur des vues, la prudence des décisions » de Monseigneur. Qu'eût été cette dédicace si l'admiration de l'auteur avait eu la permission de s'épancher ?

Nous avons eu des fictions constitutionnelles. Par exemple, le ministre était responsable, le Roi ne pouvant mal faire. C'était, j'imagine, en 1754, une fiction constitutionnelle que Mgr l'Intendant faisait le bonheur de sa province. Nonobstant, j'aimerais mieux pour Lalande qu'il ne fût pas responsable de cette dédicace dont il rougissait d'ailleurs, car il l'a signée sournoisement de trois étoiles.

A Versailles, où le Procès-verbal fut envoyé, on n'en conclut rien de fâcheux pour notre Intendant. Les supérieurs, quand ils le croient possible, ne se privent pas du plaisir de donner aux subordonnés des leçons

de dignité ou de courage : cela n'engage trop à rien. Et cela permet de prendre des attitudes comme on en prend dans les tragédies, et qui font toujours éclater le bon parterre en applaudissements. Les Excellences de ce temps ne firent rien de semblable. Elles n'avaient pas le cœur plus haut que Fleury, et ne virent évidemment ni la nécessité, ni la convenance de le gourmander. Loin de là. Toute la conduite de cet Intendant de police et finance, qui s'était laissé surprendre et rançonner dans une place forte par 150 bandits, parut si naturelle et fut si approuvée que le roi Louis XVI en récompensera M. de Fleury en l'appelant à la périlleuse succession de Necker. Les lecteurs ne seront pas très fâchés de savoir comme il s'en tira. Très simplement. Il augmenta les gabelles, octrois et droits de douanes de deux sous par livre, greva l'impôt direct d'un vingtième en sus des deux dont on l'avait déjà surchargé, inventa les gros emprunts et

commença la banqueroute..... Paris
chantait bénévolement :

Si c'est du Fleury,
Ce n'est pas du *joli*!

(en attendant la *Carmagnole* et le
Ça ira). Les parlements de province
donnèrent le signal de la résistance.
Droz, l'honnête historien de Louis XVI,
a dit que « c'est pendant les deux ans
de cette administration à la Terray
que commença à crouler un gouver-
nement dont l'impéritie s'accroissait
avec ses dangers. »

Après cela, Joly de Fleury, comme
Maurepas qui le fit ministre, était un
très agréable conteur d'anecdotes, et
quelqu'un qui s'y connaissait, le sei-
gneur de Ferney, Tournay et autres
lieux le proclame « *aimable* » homme
(à d'Argental, 1. 87. 1759).

On arrivait aux affaires en cet *aima-
ble* temps avec de la naissance, de la
figure, du monde, des mots. Cela suf-
fira tout à fait un peu plus tard à

M. de Soubise pour se faire battre à
Rosbach. Mais cela ne suffisait pas
à M. de Fleury pour fermer les portes
de Bourg à Mandrin.

X

MANDRIN EST-IL ALLÉ A SAINT-RAMBERT ?

— LYON S'ARME — MANDRIN EN
AUVERGNE — LE PUY — RETOUR
PAR PONT-DE-VAUX

La plainte dessus dite veut qu'à sa départie ce grand homme ait promis, plus ou moins sérieusement, de revenir à bref délai, devant bien une seconde visite à une ville où on lui avait fait si bon accueil... Sur quoi Joly et Choin, le sachant à distance, auraient fait armer la garde urbaine à cette fin de l'écraser et totalement anéantir, s'il revenait. Ceci peut bien avoir été arrangé pour amener le trait final, le seul passable de cette rapsodie :

C'est bien là fermer l'écurie
Lorsque les chevaux n'y sont plus.

Le temps allait venir où ce serait un titre d'honneur pour une bourgade d'avoir été honorée de la visite de Mandrin. Un peintre de Saint-Rambert, Leymarie, revendique cette gloire pour sa patrie. Ce serait *au sortir de Bourg* que la bande aurait fait une pointe dans le Bas-Bugey. Si l'on tient à cette historiette, il faut lui trouver une autre place. Nous allons voir où Mandrin alla coucher en sortant de Bourg, ce n'est ni à Saint-Rambert ni sur la route qui y conduit. Et le plus autorisé des documents relatifs à Mandrin, le jugement de Valence qui suit les contrebandiers étape par étape en leurs expéditions, en donnant les dates, ne laisse pas d'interstice où intercaler sensément cette marche sur Saint-Rambert.

On va hasarder ici une conjecture pour utiliser le petit récit de Leymarie. L'ancien biographe, l'abbé Régley, nous apprend qu'en 1752 le Bugey était déjà couru par des bandes armées (que celle de Mandrin a fait oublier).

Une d'elles, si l'on veut, aura menacé Saint-Rambert, les habitants l'auront accueillie à coups de fusil. Sur quoi les bandits, voulant retourner en Savoie par cette gorge, parlementent. On traite à condition qu'ils paieront ce qu'ils prendront. Ils paient en monnaie de cours. Alors on baise sur les deux joues « ces ennemis de la gabelle et de la maltote. » Ainsi soit-il. Mais Mandrin, en 1752, était encore fournisseur des armées de Sa Majesté. Vous verrez qu'on l'aura mis là comme, dans notre Gaule, on met César partout, c'est-à-dire là où il est allé et là où il n'a jamais mis les pieds. J'ai lu quelque part le récit d'une course de chevaux barbes à Rome, au Corso, où l'on fait assister Bonaparte ; et c'était un des chagrins de sa vie de n'avoir pas vu cette Rome dont il a vingt ans imité les hauts faits et les fautes. — Je divague. Oui. — Où trouverais-je une autre occasion de comparer Mandrin à ces deux voleurs de liberté « avec attroupe-

et à main armée » comme disent les parlementaires de Grenoble.

Il faut revenir. Nos ivrognes de conquérants s'étaient « vantés » dans la journée d'aller faire visite aux caisses de Villefranche et de Mâcon, et étaient partis à la nuit par une route qui, au choix, pouvait les conduire à Mâcon ou à Villefranche. Ils choisirent d'éviter ces deux villes.

Ils allèrent coucher à Saint-Paul-de-Varax. Le lendemain ils arrivèrent à Châtillon-lès-Dombes où Mandrin, « le chapeau et le pistolet à la main, invite le Receveur des gabelles à lui compter 2,500 livres » (Régley). Le 7 octobre, il passe la Saône à Saint-Romain, à quatre lieues au sud de Mâcon. Le coche d'eau descendait. Mandrin tue les chevaux qui le charrient, et le visite, comptant trouver là quelque Fermier-général à rançonner.

A l'arrivée dudit coche à Lyon, les passagers narrent la chose et annoncent la visite imminente de la bande. Cela met la ville « en émotion. On

pratique en hâte des coupures sur la route de Mâcon. On met sur pied les *Quartiers* qui viennent garder la contrescarpe. » Régley (dans la *Mandrinade*) se gausse desdits Quartiers ne plus ne moins que nous de la milice de notre ville natale. Il dit la bigarrure de leur tenue et de leur armement, l'empressement « des diables à quatre de *taffetiers* » à aller à la rencontre d'un ennemi qui ne venait pas, et la liesse avec laquelle ils acceptèrent le soir, en échange de la rencontre furieuse sur laquelle ils avaient compté, une « splendide » ripaille, suivie d'un *trente-et-quarante* animé.

J'ai nommé la Mandrinade : c'est une de ces épopées burlesques dont le *Virgile Travesti* de Scarron est le type. Si Mandrin est l'Achille de ce temps, l'abbé Régley sera l'Homère du bandit ; mais son Iliade est une bouffonnerie sans esprit et sans cœur où je cherche inutilement un vers à citer.

Mandrin franchit les montagnes du Beaujolais le 8, arrive le 9 dans le bassin de la Loire, à Charlieu, où il écume 4,500 livres chez le Receveur du grenier à sel, et le même jour entre dans Roanne. « Les contrebandiers se rendirent sur la grande place, déchargèrent leurs mulets, extorquèrent d'abord 10,000 livres au Receveur du grenier à blé, puis allèrent à l'Entreposeur du tabac, qui s'enfuit. Ceux qui avaient le temps se cachaient ; on escaladait à cet effet de tous côtés les murs des maisons religieuses. » (Ab. Régley.) La fille de l'Entreposeur, plus morte que vive, ramassa de porte en porte la somme exigée d'elle. Après avoir palpé, Mandrin toujours galant se confondit en excuses, ramena la dame chez elle et lui laissa 400 livres de tabac. Il élargit ensuite les prisonniers, consignait le fait « sur les registres d'écrou comme il avait fait partout. »

Le 10, il entre à Thiers, en Auvergne, « avec 125 hommes à cheval

et 30 à pied escortant un convoi de 98 chevaux de bât, chargés de tabac et d'étoffes. Il trouve là, dans les caisses publiques, 8,040 livres en or. — Le 12, il occupe Ambert et se fait remettre par l'Entreposeur mille écus dont il lui donne quittance par-devant notaire. — Marsac, Arlanc, La Chaise-Dieu, sont rançonnés les 13 et 14. — Le 15, à Saint-Genex-de-Fix, la bande est atteinte par quelques troupes lancées sur elle de Clermont, parmi lesquelles des hus-sards de Lenoncourt, elle les repoussa, ou leur échappa paraît-il, car elle put entrer le lendemain sans coup férir au Puy. (Cohendy, *Mém. sur l'administration en Auvergne.*)

L'occupation du Puy, le 16 octobre, est ainsi racontée par Arnaud. (*Histoire du Velay*) :

Mandrin « se présenta d'abord à la porte de l'Entrepôt, rue du Consulat. Le capitaine général des Fermes qui s'y était retranché avec vingt employés, ayant fait faire une décharge

de mousqueterie, il s'engagea un combat où il fut blessé ainsi que deux de ses hommes ; douze employés alors lâchèrent pied. Mandrin se rendit maître de la maison tandis que le capitaine général, avec les six employés qui lui restaient, s'échappait de toit en toit par les maisons voisines. C'est la Ferme, on le voit, qui se défend ; ce n'est pas la Ville. Les contrebandiers fouillèrent l'Entrepôt et le pillèrent de la cave au grenier, mirent en vente les meilleurs meubles et effets, brûlèrent le reste et exigèrent de quelques particuliers qui avaient leurs grains en dépôt dans les magasins une somme de 600 livres. Ensuite Mandrin força les prisons et y enleva plusieurs prisonniers. »

La première expédition de Mandrin, du milieu de juin, l'avait conduit dans les Cévennes protestantes, il y avait porté des armes aux religieux, selon d'Argenson. La seconde, à la fin d'août, l'a ramené dans le Velay, c'est-à-dire non loin.

Le revoilà, en octobre, dans la même région : il s'y enfonce cette fois davantage, il atteint Pradelles, Langogne, sur la route qui conduit directement dans les montagnes protestantes. Quel aimant y a-t-il là qui l'attire ainsi? La réponse à cette question serait-elle dans ce fait enregistré par d'Argenson le 8 octobre et qui doit être antérieur à cette date de huit à dix jours : « Aux Cévennes, il y a eu grande assemblée de religionnaires, actes publics de leur religion? » (VIII. 354.) Mais alors, non plus qu'en juin, Mandrin n'aurait pu arriver à son but. Ce but devient de plus en plus apparent.

Après avoir occupé Pradelles, Langogne (et pillé leurs débitants), il fait un crochet subit et revient, par le pied du Mézenc, à Tence, Saint-Didier le 21, Saint-Bonnet-le-Château le 22 (où il trouve 4,000 livres à glaner); repart, le 23, à Montbrison, où il récolte 6,012 livres; entre, le 24, à Roanne et à Charlieu, le 25, à Tramayes et à Cluny.

Mandrin passe la Saône près de Mâcon et « couche à Pont-de-Vaux le 26. » (Régley.) Il est à Saint-Trivier-de-Courtes le 27. (Jugement de Valence.) De là il rentre, par Saint-Amour, Orgelet, Saint-Laurent, les Rousses, le pays de Gex, en Savoie, où il paraît s'être reposé du 29 ou du 30 octobre jusqu'au milieu de décembre. En cette troisième expédition la bande va bien avoir fait 250 lieues.

XI

BOURGOGNE ENVAHIE — MANDRIN A BEAUNE ET AUTUN

L'occupation de cités comme Rhodéz, Le Puy, Montbrison, Bourg, par une poignée de bandits était un scandale administratif et politique. Enfin, on se décida à Versailles à faire quelque chose pour empêcher que ce scandale recommençât ailleurs. Toutes les habitudes de cette époque étaient dérangées par cette nécessité. Nos armées en campagne prenaient régulièrement leurs quartiers d'hiver ; les opérations militaires étaient ainsi suspendues quatre mois par une trêve tacite ; les officiers et les soldats se dédommageaient par l'oisiveté la plus égayée de leurs fatigues et exploits printaniers. Mais on avait affaire à un

-- 139 --

ennemi qui, malgré ses prétentions à la politesse notées ci-dessus aux occasions, ne savait pas vivre. Et l'insatiable et indomptable bandit, alléché par ses succès si prodigieux et si faciles, nullement lassé par des marches qu'on admirerait s'il s'appelaient Condé ou Villars, s'apprêtait à refaire campagne. Allait-on donc en pleine paix, au milieu de décembre, arracher les jolis jeunes colonels d'alors aux loisirs des grasses garnisons de province, aux plaisirs plus délicats de Versailles, pour courir sus à ces brigands indiscrets ? — Nous allons voir comment on évita une extrémité si cruelle et qui eût coûté trop de pleurs à des yeux charmants.....

De border la frontière, d'en garder les passes, il n'y fallait pas songer, cela eût trop coûté. Le Roi venait de dépenser une jolie somme pour marier la petite Murfi avec un gentilhomme à qui on la donnait pour être des O'Murphy d'Irlande. Et la

Marquise s'étant éprise d'une vie simple et champêtre, on lui avait fait un poulailler qui allait à 400,000 livres, un million d'aujourd'hui. (Voir d'Argenson, tomes VII, VIII, IX.) Ce poulailler ressemblait sans doute à la vacherie de Marie-Antoinette à Trianon : au dehors rien de plus rustique, mais l'intérieur est en marbre blanc. Il fallait se borner.

Après tout, Mandrin ne pouvait guère rentrer que par deux ou trois routes faciles à deviner. En arrière de la frontière menacée, (la frontière de France allait être violée une fois de plus par une centaine de contrebandiers, on s'y résignait ;) on choisit un point central, et d'où un corps expéditionnaire, très mobile, pût se porter rapidement sur le chemin pris par l'étrange envahisseur.

Ce point fut Cuiseaux, petite ville de Bourgogne, sur la route de Bourg à Lons-le-Saunier, à peu près à égale distance de ces deux villes. De là, si Mandrin rentrait par le Bugey,

on pouvait l'arrêter à l'issue des gorges, à Poncin ou à Ambérieu ; s'il arrivait par Gex, les Dappes et les Rousses, on pouvait l'atteindre au passage de la Loue. On plaça à Cuiseaux un corps franc, composé de grenadiers et de hussards, recruté en Allemagne pendant la dernière guerre et commandé par un officier allemand aussi, Jean-Chrétien Fischer, ayant les ordres les plus précis « de poursuivre sans relâche et d'attaquer les contrebandiers partout où il les rencontrerait. »

Les détails qui vont suivre sont empruntés à un *Mémoire* que cet étranger, dénoncé pour avoir trop bien exécuté ces ordres, adressa au ministre. Fischer en remit une copie à Borjon de Scellery, qui l'imprima à Pont-de-Vaux en 1756, sous ce titre : *Motifs et conduite de M. Fischer dans l'attaque des contrebandiers à Gunan.*

La résistance que les bandits avaient rencontrée à Nantua, celle

qu'ils allaient rencontrer à Beaune sont des faits exceptionnels. La faveur qu'ils trouvaient partout ailleurs nous est démontrée par l'aisance avec laquelle ils se mouvaient des deux côtés de la frontière, par les témoignages de d'Argenson, réitérés à cette date et de plus en plus formels, et par ce fait qu'affirment les officiers envoyés contre eux : ils avaient des espions qui les avertissaient de nos mouvements ; nous n'en trouvions pas pour nous avertir des leurs. Et la première chose que Fischer fit, ce fut d'aller à Genève se renseigner lui-même sur leurs faits et gestes.

Il sut là, le 10 décembre au soir, qu'ils s'étaient mis en marche « et longoient les Rousses, montagnes qui séparent la Suisse de la Franche-Comté, il repartit sur-le-champ pour se mettre à la tête de son corps. » Suivons-le.

« En arrivant à Cuiseaux où étoient mes grenadiers et mes hussards, j'appris que les contrebandiers n'avoient

pas encore passé (la frontière). Cela me décida à me rendre à Bourg, le 16 décembre auprès de M. le baron d'Espagnac qui commande en Bresse et Eugey sous les ordres de M. le comte de Tavannes, pour conférer avec lui.

« Comme j'arrivois, M. d'Espagnac reçut une lettre de M. de Rochecourt, commandant à Saint-Claude, marquant qu'on assuroit que les contrebandiers avoient pénétré en Franche-Comté au-dessus de Pontarlier. Je repartis à l'instant pour aller coucher à Saint-Etienne-du-Bois, à deux lieues de Bourg, après être convenu avec M. d'Espagnac que je lui donnerois des nouvelles et que, si les contrebandiers avoient réellement passé je marcherois partout à leur poursuite.

« Je reçus, le 17 à midi (à Cuiseaux), une lettre du Subdélégué de Lons-le-Saunier annonçant qu'ils avoient percé et marchoient du côté de Dôle. Je me mis sur-le-champ à la

tête de mes compagnies pour marcher diligemment sur eux. »

Diligemment, c'était le cas. Ce Mémoire, écrit par un soldat, bien plus précis que nos autres documents, nous montre quelle était la célérité prodigieuse des contrebandiers. Partis des Rousses dans le Jura, le 8, ils seront le 26 à la Sauvetat, à 150 lieues de là, J'ai vu dans ma jeunesse un homme faisant le métier de Mandrin ; avec un ballot d'étoffes anglaises sur le dos, il franchissait nos trois lignes de douanes dans la nuit (sans se préoccuper des chemins battus) ; il dormait le jour et refaisait la nuit suivante ses douze lieues : c'était un montagnard de la frontière comme les compagnons de Mandrin. Ceux-ci faisaient quinze à dix-huit lieues à cheval dans les vingt-quatre heures. Si leurs montures étaient surmenées, ils les troquaient, sans soule généralement, contre des chevaux neufs. — Les dieux de l'Illiade vont plus vite encore, mais ce sont des dieux.

L'effectif de la bande était réduit à quatre-vingt-dix hommes, dit Régley : sans doute les soixante autres, recrues, avaient pris leurs quartiers d'hiver. Nonobstant les bandits osèrent défilier sous le canon de Besançon : ils couchèrent à deux lieues de la place qui ne donna signe de vie. La garnison dormait ou dansait. Le 16, ils échangeaient des coups de feu avec des cavaliers du régiment d'Harcourt près de Dôle (Régley), et leur tuèrent du monde (d'Argenson).

Les reîtres aussi allaient bien. Leur capitaine nous dit : « J'arrivai le 18 sur la Louve (Loue), à six heures du matin (c'est quatorze lieues que Fischer avait faites là en dix-huit heures). J'appris que les contrebandiers avaient passé le Doubs à Péjeux (Péseux, village à une lieue et demie au-dessous du confluent de la Loue et du Doubs). Je suivis leurs traces et j'arrivai à l'entrée de la nuit à Seurre (six heures de marche), où je me reposai une heure et demie. Je passai

la Saône et me rendis à Beaune (le 19). »

Cette ville de huit à neuf mille habitants, close de murs, avait vu les contrebandiers arriver la veille au soir. « Les maire et échevins leur refusèrent les portes ; la milice bourgeoise, en essayant de les défendre, perdit quelques hommes (deux bourgeois et un soldat, selon le Jugement de Valence). Les contrebandiers entrèrent avec leurs marchandises. Ils gourmandèrent et menacèrent les magistrats, puis allèrent chez le Receveur des fermes et exigèrent de lui une contribution de 20,000 livres. Ils ont peu débité là de leurs marchandises. » Ce petit récit est de d'Argenson.

Revenons à Fischer. « Les contrebandiers avoient pris la route de Nolay, je m'y rendis promptement et j'y restai deux heures.

« De Nolay je me rendis à Autun où je croyois que les contrebandiers doivent coucher. Je me proposois de les surprendre pendant la nuit au

moyen d'intelligences que je m'étois ménagées avec un marchand de cette ville que j'avois rencontré à Nolay. J'entrai dans Autun vers onze heures du soir » (toujours le 19 ; de Seurre à Autun il y a quinze ou seize lieues)

Mandrin était arrivé le matin devant les portes de la ville. Il ramenait avec lui une troupe de vingt-quatre séminaristes, rencontrés par lui à quelque distance « et allant à Chalon recevoir les SS. ordres. » (Régley). Il menaça le Maire et les habitants de mettre les faubourgs à feu et à sang, puis d'emmener ses jeunes otages si on ne lui ouvrait. On ouvrit donc. La bande entourait l'Hôtel-de-Ville. Mandrin et deux des siens montèrent et réglèrent « la somme qu'il voulait du Receveur du grenier à sel et de l'Entreposeur du tabac, qui fut 9,100 livres. »

Ensuite il repartit après avoir « enrôlé sept colporteurs et même *des bourgeois de cette ville...* » (Fischer).

Ceci est monstrueux. Représentons-nous toutefois ce que c'était que l'ap-

parition des contrebandiers dans nos provinces perdues, dans leurs petites villes sans vie, sans industrie, sans ressources... Ces cent robustes centaures des Alpes dauphinoises, bien montés, bien couverts « de beaux manteaux bleus à parements et doublures rouges, armés jusqu'aux dents ; » se gaussant de messieurs les gens du Roi si redoutables, de leur maréchausee, des soldats même de Sa Majesté ; buvant du meilleur, payant en beaux écus de six livres tournois ou en doubles louis ; caressant les filles ; ouvrant les prisons, élargissant les pauvres débiteurs ; passaient comme une vision de force, de liberté, de gloire... Les gens d'imagination, les petites gens, étaient fascinés, tentés, séduits...

Mandrin donnait à ses recrues « dix louis d'or d'engagement, trente sous par jour et part au butin. » C'est d'Argenson qui nous l'apprend. Les dix louis en représentent plus de trente d'aujourd'hui (plus de 720 fr.).

XII

LES REITRES ATTEIGNENT MANDRIN A GUNAN — ILS LE BATTENT

« Je fis reposer ma troupe jusqu'à quatre heures du matin, dit Fischer. J'étois alors renforcé de quarante dragons du régiment de Bauffremont que m'avoit donné le marquis d'Espinchal, commandant des troupes que M. le duc de Randan avait détachées à la poursuite des contrebandiers.

« Je partis d'Autun à quatre heures du matin (le 20). Je fus obligé, faute de rencontrer personne qui pût m'indiquer leur route, de suivre la trace de leurs chevaux avec des brandons (des torches). »

Sans doute, à la fin de décembre, on ne trouve personne sur les routes à quatre heures du matin. Mais dans

la ville que Mandrin avait quittée la veille de bonne heure, dans les ha-meaux qui l'avaient vu passer le soir, Fischer, ce semble, eût trouvé des guides si la population, là aussi, n'avait été complice des contrebandiers.

« Cette trace des chevaux me mena d'abord sur le chemin de Mont-Cenis (village au sud d'Autun) et ensuite me jeta dans la traverse, dans des bois presque inaccessibles, d'où j'arrivai à une montagne sur la croupe de laquelle est situé le village de Gunan (Guenant, commune de Brion, dans la carte du Dépôt de la guerre).

« En approchant, j'aperçus une trentaine de contrebandiers déjà à cheval. Ces gens-là ne cherchoient qu'à m'échapper. Je ne pouvois pas empêcher leur retraite, tout le pays étant coupé de ravins et de chemins creux, en deçà desquels étoient plusieurs maisons qu'ils occupoient

« Je me déterminai à les attaquer par les raisons que voici :

« ... Ils faisoient des recrues partout. S'ils n'eussent pas été attaqués avant d'arriver sur la Loire, ils auroient trouvé (en la remontant) du côté du Forez, *deux ou trois cents vauriens* n'attendant que le moment de se joindre à eux. »

Ces dernières lignes mériteraient seules que le *Mémoire* de Fischer fût plus connu. Le fait qu'elles révèlent jette une lueur crue et terrible sur l'état moral de nos provinces au milieu du XVIII^e siècle.

« Des renforts étoient en marche ; mais il auroit fallu quatre heures de marche pour avoir les plus rapprochés (des dragons restés à Autun). Quant à MM. d'Espinchal et de Clamoux (partis de Dijon, ce semble), ils ne pouvoient être, le premier qu'à Nolay, le second entre Nolay et Autun. » Si on les eût attendus, Mandrin aurait gagné du pays, et avec quelle rapidité ! Il va faire dix-sept lieues dans la journée (après sa défaite). Comment, si on le laissait prendre de

l'avance, le rejoindre ensuite avec des gens harassés, qui ont fait eux-mêmes cinquante lieues en soixante-six heures (du 17 à midi, au matin du 20) ?

« J'eus peine à me décider, j'en conviens. Il n'y a point d'officier qui, à la vue des lieux, eût voulu attaquer ces gens-là avec le peu de monde que j'avois (deux compagnies, une de hussards, une de grenadiers, et les 40 dragons de Bauffremont, en tout peut-être 300 hommes). La droite du village de Gunan étoit absolument inaccessible, étant couverte d'un rocher à pic. La gauche étoit difficile à tourner, les maisons, de ce côté, étant défendues par des vergers entourés de palissades.

« La considération de ces difficultés m'engagea seulement à mettre *mes propres troupes* à la tête de l'attaque, pour qu'il ne fût pas dit que pour acquérir de la gloire j'avois *sacrifié des sujets nationaux*, dont il n'y a eu *qu'un seul dragon blessé légèrement...* » Le reître fait du dévoue-

ment, doublé peut-être d'un peu d'ironie.

« J'envoyai mes hussards, soutenus par les dragons de Bauffremont, tourner le village et couper la retraite aux contrebandiers pendant que j'attaquerois de front, par un ravin presque impraticable, défendu de droite et de gauche par des maisons dont il falloit me rendre maître. Le feu qui en sortoit étoit si vif et si suivi que je ne pus en prendre plus de trois. Je ne serois jamais venu à bout de déloger ces gens-là, si je n'eusse été mettre le feu à la maison qui m'incommodoit le plus.

« Craignant d'être tous brûlés, les contrebandiers ouvrirent alors les haies qui étoient derrière eux et se retirèrent, non par l'extrémité du village occupée par mes hussards, mais par des ravins aboutissant aux vergers des maisons qu'ils occupoient, et où quatre hommes pouvoient en arrêter cent...

« J'avois sept grenadiers, cinq hus-

sards, deux officiers et un maréchal-des-logis de tués et presque autant de blessés. Il ne me restoit plus que trois coups à tirer par homme.

« J'avois pris quarante-deux chevaux, quarante fusils et pistolets à deux coups, deux des chefs (qui sont dans les prisons d'Autun). Dix contrebandiers ont été brûlés dans ces granges, un plus grand nombre a été sabré dans le village même par mes hussards. Et je me flatte qu'il n'en fût pas réchappé un seul, si le terrain n'eût pas été si favorable à leur retraite. »

En somme, Fischer avoue 15 hommes tués et autant de blessés (sur 300), et veut en avoir tué à Mandrin 25 ou 30 (sur 90). Mais il surfait son succès.

Sans nul doute devant la majeure part des faits qu'on vient de conter, nos instincts d'ordre se révoltent, et notre sympathie pour leurs auteurs est bien équivoque. Ici toutefois, nous sommes forcés de le reconnaître : ce

n'étaient pas seulement d'abjects voleurs de grands chemins, les hommes que les reîtres de Fischer ont dû brûler vivants pour les vaincre. Nous devons nous rappeler cela tout à l'heure quand le vieux de Ferney, alors régnant du droit du génie sur l'Europe, et qui sur tant de choses a dit le dernier mot, nous dira aussi son opinion sur Mandrin.

Revenons au *Mémoire*.

« Dès que M. de Clamoux fut arrivé, *une heure et demie après l'attaque*, je continuai à poursuivre les contrebandiers... peut-être les aurois-je joints, si l'on ne s'étoit pas *tant pressé de me prévenir...* »

Dans ces derniers mots il y a une récrimination et une insinuation, certainement dirigées contre MM. d'Espinchal et de Clamoux qui, par trop de ménagement pour leurs soldats et pour leurs personnes, eurent le malheur d'arriver trop tard à Gunan, puis crurent devoir à leur honneur « d'accuser Fischer auprès du Ministre de

n'avoir pas voulu les attendre pour avoir seul la gloire de la victoire... » (Préambule du *Mémoire*.)

Que Fischer ait mis à profiter de la diligence inouïe qu'il avait faite quelque jalousie et quelque vanité, c'est possible, après tout ; mais il avait une autre raison de presser le dénouement. S'il eût attendu le marquis d'Espinchal, il y a quelqu'un qui ne les eût attendus ni l'un ni l'autre, à savoir Mandrin.

On n'a guère d'attention en France pour deux choses à la fois.

D'Argenson est informé de Gunan par un officier de ses amis « qui commande la *chaîne* de troupes contre Mandrin, composée de dragons à pied » (VIII, 391). Ceci implique, ce semble, que tout en poussant Fischer droit sur les bandits, on avait, au moyen d'un cordon de troupes, limité d'un côté (du côté de Dijon) sinon tout-à-fait circonscrit le champ des opérations. Dans le récit trop bref que d'Argenson donne de l'occupation

de Beaune et d'Autun, il faut relever ces deux mots : « *Tout le peuple est pour ces révoltés.* » — Et « c'est une guerre précisément contre les Fermiers généraux » (VIII, 387, 397). Le laconisme de d'Argenson en tout ceci est contrariant.

La vérité est que cette guerre-là n'occupe ni l'ex-ministre, ni Versailles, ni Paris, autant à beaucoup près que celles des *Appelants* contre les *Constitutionnaires* ; derrière ces noms barroques voyez d'un côté les Jansénistes, de l'autre les Jésuites. Au moment où Mandrin entrait en Bourgogne, un petit Présidial de Troyes « faisait vendre les meubles de l'évêque Poncet, pour 6,000 livres d'amende à qui il a été condamné pour refus schismatiques de sacrement » (VIII, 393). Et si Gunan est conté en trois lignes (398), c'est que d'Argenson croit devoir en donner vingt à l'aventure de l'évêque de Chartres, Fleuri : cet aumônier de la Reine avait écrit « à une dame qui vient

d'accoucher, qu'il allait créer une vente viagère pour le nouveau-né... avec plusieurs expressions de tendresse, on a porté cette lettre au souper des cabinets (du Roi); on a beaucoup ri, le Roi a lu la lettre et a fait dire à l'évêque de se retirer dans son diocèse. »

« Le peuple est échauffé contre les prêtres, et ceux qui paraissent dans les rues en habit long ont à craindre pour leur vie... » (P. 453).

Ainsi s'en allait la vieille société, la vieille monarchie mises à mal par le prince dont le moindre péché est de lire les lettres de ses sujets, par une cour malfaisante et gorgée, par des évêques galants, des magistrats fanatiques, des généraux qui brodaient, des maltotiers saignant à blanc la plèbe — et dont le vrai héros, celui pour qui est « tout le peuple », est un maquignon juif, chef de brigand, voleur public, meurtrier aux occasions...

XII

DÉROUTE DES CONTREBANDIERS. — CLERMONT ET RIOM S'ARMENT.

La plus grande partie de la bande se retirait « en assez bon ordre », si l'on en croit le préambule du *Mémoire*. Le *Mémoire* lui-même, *in fine*, la montre « dispersée ». Il y a du vrai dans les deux assertions.

Mandrin se retirait en « bon ordre »; mais le jour même de la défaite, prévoyant que les milices urbaines, mises sur pied à son approche, allaient de tous côtés courir sus aux vaincus, il « dispersa » ses forces, réduites à soixante et quelques hommes, ou plutôt les divisa en deux colonnes. La principale, conduite par lui, fit une marche forcée de dix-sept heures et mit derrière elle l'Arroux, la Loire et

la Bèbre. Elle passa la Loire à Saint-Aubin près de Bourbon-Lancy, atteignit la Bèbre vers La Palisse, se jeta de là dans les monts Forez, chaîne qui sépare le bassin de la Loire de celui de l'Allier.

L'autre colonne, qui s'était séparée de la première à Saint-Aubin, remonta la Loire.

L'expédition avait un double but : — le pillage des caisses de Beaune et d'Autun ; il était atteint ; — et le recrutement possible de la bande. Il semble, à voir Mandrin revenir en Auvergne, en Forez pour la troisième fois, que ce second but fût là plus aisé à atteindre qu'ailleurs. L'année précédente il y avait eu en Auvergne un soulèvement causé par la cherté ; les nobles, à la tête de leurs paysans, avaient pillé les greniers des « monopoleurs » (d'Argenson). Il y avait là des mécontents. Il y avait les *deux ou trois cents vauriens* du Forez dont on nous a parlé plus haut avec tant de simplicité.

Qu'il y eût dans cette dernière province, assez pauvre alors, deux ou trois cents individus sans avoir, sans moyens d'en acquérir, peu chargés de scrupules et prêts à la vie d'aventures, ce n'est pas pour nous étonner. Ce qui peut sembler surprenant, c'est que ces pauvres diables « *attendaient* » Mandrin ; c'est encore qu'il le sût et qu'on le sût.

En ouvrant les prisons de Montbrison, en septembre, les contrebandiers avaient-ils dit qu'ils reviendraient et demandé aux prisonniers élargis par eux de leur recruter du monde et de les attendre ? Il n'y a rien là que d'admissible. Ce qui l'est moins, c'est que ce recrutement ait été ostensible et cette attente publique. Qu'on attendit Mandrin en Forez et ailleurs pour se joindre à lui, c'est triste. Si l'autorité n'a pu en ignorer, si l'attente était effervescente, apparente dans les attitudes, les regards, les propos, c'est d'une signification lugubre. La défaite de Gunan était venue en temps utile ;

sans elle, la bande allait devenir une armée. Et ce qui ramenait une troisième fois le chef audacieux dans cette région centrale de la France, si pauvre, si âpre, c'était cet espoir que l'affaire de Gunan seule l'empêcha de réaliser.

En notre temps où l'esprit d'aventure manque, où, quoi qu'il arrive, l'ordre finit toujours par se rétablir, on se demandera peut-être à quelle intention, pour quel but, l'obstiné et courageux partisan travaillait ainsi, et ce qu'il pouvait bien attendre de l'avenir, alors même qu'il se fût assuré en faisant de nouvelles recrues, du lendemain. Il est difficile de se mettre en pensée, aux lieu et place d'un si étrange héros. Je crois pourtant que ces Samson et ces Hercule s'occupent surtout du jour et jouissent de l'heure, du lendemain n'ayant souci. Ensuite, quand on est lancé sur une pente, qu'on s'appelle Alexandre ou qu'on s'appelle Mandrin, on la suit d'ordinaire jusqu'au bout.

Les 21 et 22 décembre, Mandrin remonta la vallée de la Bèbre, passa les monts Forez vers la source de ce cours d'eau et rentra dans le bassin de la Loire. Le 23, il arrivait à Cervières, à dix lieues au nord-ouest de Montbrison.

Le même jour, « sur un avis reçu à Riom et à Clermont que le nommé Mandrin devait arriver incessamment dans lesdites villes, on y a pris toutes les précautions qui étoient à prendre. On y a fait armer non-seulement la bourgeoisie, mais les troupes en quartiers, cavaliers et gendarmes, celles qui y sont en semestre, maréchaussée, gardes, etc. Cette manœuvre a duré jusqu'au 27... » (Manit de Tiolier, Bibl. de Clermont.)

Le même jour, un Mandement du maire de la ville de Thiers armait résolument cent cinquante hommes de garde bourgeoise pour faire accueil aux contrebandiers. Il y avait réaction dans l'opinion, dans les dispositions. C'est l'ordinaire. Des héros battus sont

tôt considérés comme de pauvres hères. Qu'est-ce de contrebandiers qui ont eu du pire et sont en déroute ?

Mais, de Cervières, les bandits s'acheminèrent vers Noire-Etable. Là ils tuèrent la femme du commis des Fermes qui leur résistait. De Noire-Etable, le maire de Thiers nous montre la bande se dirigeant droit au sud, « par les bois, vers la Chaise-Dieu. » Est-ce dans cette haute et sauvage région, limitrophe de l'Auvergne et du Forez, que les *vauriens* de ce dernier pays lui avaient donné rendez-vous ? Il ne paraît pas que ces vauriens aient été exacts ; la défaite de Gunan leur avait aussi donné à réfléchir.

Quoi qu'il en soit, Arnaud nous fait voir Mandrin rentrant dans le Velay, traversant contre toute attente du nord au sud ce pays élevé, rude et glacé en cette saison. Où il s'en allait de ce train, on le voit mal ; ce qu'on voit très bien, c'est qu'il s'éloignait de plus en plus de sa retraite habituelle,

de la Savoie. Le Puy cette fois était gardé ; il l'évita, et, « par des chemins détournés, » vint prendre une route de lui déjà connue, qui mène directement à Pradelles et à Langogne, puis traverse le massif central des Cévennes, d'où elle redescend vers Alais.

XIV

AFFAIRE DE LA SAUVETAT — PRISE DE SAINT-ÉTIENNE

Le 26 au soir, il arriva à la Sauvetat, petit village à six ou sept heures de marche du Puy, bâti sur une coulée de lave descendue jadis des hauts cratères du voisinage. Le plateau incliné qu'il avait gravi tout le jour se relève là brusquement. Le bandit harassé remit au lendemain l'ascension ; cela le perdit.

Il nous semble impossible ici de passer outre avant d'avoir cherché une explication à cet itinéraire étrange ; il n'y en a guère de plausibles.

L'idée que Mandrin pouvait aller chercher de ce côté de nouvelles proies doit être écartée la première.

La région dans laquelle il s'enfonçait ainsi est pauvre ; il le savait pour l'avoir visitée déjà et rançonnée récemment.

Prenait-il de ce côté parce que les routes qui le ramenaient directement en Savoie étaient gardées et parce que celle-ci qui l'en éloignait ne l'était pas ? Ceci souffre objection. Les routes directes n'étaient pas si gardées, puisque tout à l'heure, arrêté dans sa marche, il saura s'en ouvrir une.

Faut-il donc supposer, en le voyant une quatrième fois s'acheminer vers les montagnes cévénoles, soit qu'il revenait là une quatrième fois dans le but que d'Argenson lui a attribué, soit qu'il s'y réfugiait, sûr d'être bien accueilli, pour y refaire sa troupe à demi détruite ?

La supposition ne serait pas nôtre. D'Argenson a lu une lettre de Lyon du 27 décembre disant que « ces rebelles, s'ils se retirent dans les Cévennes, se joindront aux religieux. » (VIII. 399.)

On croira ce qu'on voudra de cette assertion inattendue. Il semble difficile de ne pas admettre au moins que Mandrin avait là des rapports tout établis et pouvait espérer y être bien accueilli.

Il pouvait supposer enfin que les troupes qui le pourchassaient et qui étaient « fatiguées » ne le suivraient pas « par le grand froid qu'il faisait » (d'Argenson) dans ces déserts de neige et de glace.

Arnaud nous le fait voir traqué « de l'ordre du Roi par le sieur de Larre, lieutenant-colonel des volontaires de Flandre, à la tête de cent cavaliers et des volontaires du Dauphiné. » Le nom de ce lieutenant est d'Iturbi de Larre et a la physionomie basque. Ses volontaires sont-ils des Flamands autrichiens recrutés pendant notre occupation de leur pays, de 1744 à 1748 ?

Quoi qu'il en soit, de Larre atteignit les contrebandiers au fond de cette sinistre impasse de la Sauvetat,

le 26 décembre dans la nuit. « Plusieurs coups de feu furent échangés. De Larre eut un maréchal-des-logis tué et un cavalier blessé. Les contrebandiers eurent un homme tué, deux chevaux pris et d'autres blessés. Ils profitèrent de l'obscurité de la nuit pour fuir... » (Arnaud.)

Cette surprise avait dû trouver les bandits à bout de forces. Ces hommes de fer avaient fait dans les six derniers mois quelque chose comme huit cents lieues, dont plus de la moitié dans les montagnes. Dans les six derniers jours, ils en avaient fait plus de cent en plein hiver, dans le pays le plus âpre, où il n'y avait, à vrai dire, pas de chemin. Ils combattirent à la Sauvetat plus mollement qu'à Gunan, le chiffre des morts en fait foi.

La défaite démoralisa ces hommes rudes. Davantage la fuite qui suivit à travers une contrée aussi haute, aussi froide que leurs Alpes, plus âpre, plus nue, plus déserte et plus désolée d'aspect, couverte au loin de

neiges et de glaces épaisses, et dont la population, rançonnée par eux deux mois avant, dut leur refuser les vivres et le gîte et peut-être aider à les traquer.

D'Argenson nous les montre fuyant dans toutes les directions ; des groupes redescendant vers le Bourbonnais, d'autres tirant vers la Loire, d'autres se jetant, pour gagner le Vivarais, dans les plus hautes montagnes des Cévennes, le Gerbier de Joncs et le Mézenc. « On ne sait pas au vrai ce qu'est devenu le chef... » (d'Argenson, VIII, 433.)

Le chef, avec quatre ou cinq hommes (Régley), avait échappé à ceux qui le poursuivaient et gagné la rive gauche du Rhône, puis le Dauphiné, son pays. Là, ceux et celles qui avaient, deux ou trois ans avant, donné l'hospitalité à Montjoly pour sa bonne mine, ne la refusèrent pas à Mandrin vaincu. Et le fugitif put mettre encore une fois la frontière entre lui et ceux qui le traquaient.

Cependant, la colonne qui s'était séparée de l'autre à Saint-Aubin le 20, avait remonté vers Roanne et Saint-Etienne. Le comte de Laroche-foucauld-Rochebaron, Commandant pour le Roi en Lyonnais, Forez, etc., fit prendre les armes à la milice de cette dernière ville comptant alors quelques dix mille habitants. Cent huit dragons du régiment du Roi, commandés par M. de Contar devaient aider à la défense. Enfin les échevins avaient fait fermer les avenues par de larges fossés.

Le 27, la nouvelle que la bande s'en allait en Gévaudan, se répandit, paraît-il, — cela pouvait sembler vrai de la colonne principale qui, la veille, était en effet à la Sauvetat. — M. de Contar, n'y regardant pas de bien près, en prit occasion d'abandonner Saint-Etienne !

Le 29, l'autre colonne (trente hommes en tout !) qui arrivait de Roanne, entra par une matinée d'affreuse neige, et par plusieurs endroits à la

fois. Elle déboucha sans obstacle sur la grande place, y fit prisonnier un poste de milice de vingt-quatre hommes ; puis les bandits allèrent dévaliser, sans être dérangés dans cette opération de finance, M. de Cazes, Receveur des gabelles. Ensuite ils gagnèrent Saint-Chamond où on perd leurs traces.

D Argenson, en janvier 1755, en met un groupe dans le Vivarais : ce sont les vaincus de la Sauvetat. Un autre remonte vers la Saône, ce sont les preneurs de Saint-Etienne. Les troupes lancées sur eux sont « très mal informées, le pays étant contre les royalistes et pour ces rebelles ; on leur donne de faux avis, » on les dépiste. Et les contrebandiers « au nombre d'une trentaine, seront encore menaçants sur la Saône en février 1755. » « Il fallut, par le froid qu'il fait, mettre en campagne plusieurs compagnies » pour en avoir raison.

Ce récit dernier, le plus étrange de tous, résulte de la comparaison du

libellé du *Jugement* de Valence, du texte de Régley et de documents recueillis à Saint-Etienne par M. de La Tour-Varan.

De l'autre côté de la frontière, on ne sait plus où trouver Mandrin. D'Argenson le fait voir tantôt retiré dans les montagnes de Suisse, tantôt établi dans l'état de Genève avec « soixante » des siens (les soixante qui n'ont pas pris part à l'expédition de décembre?) et attendant le printemps pour recommencer ses courses ; il veut qu'on lui ait envoyé là de Versailles un négociateur pour traiter avec lui (VIII, 442). L'idée qu'il allait rentrer sur le territoire français était répandue partout. A la fin de février (1755) on prétendait « qu'il viendrait sur Paris et essaierait de surprendre les Fermiers-Généraux dans leurs maisons de plaisance » (436). En mars, le bruit courant en Provence et en Dauphiné qu'il arrivait avec deux cents hommes, « on était en alerte et on armait tout » (444). Enfin, au même moment, on

voulait qu'il eût essayé de « pénétrer en Lorraine, mais M. de Tressan qui y commande, aurait donné de si bons ordres qu'il n'a pu... ! » (441).

Le bandit vaincu tenait encore, de la bauge de Savoie où il était caché, une moitié du royaume de France en haleine.

XV

MANDRIN PRIS — JUGÉ — RÉCLAMÉ
PAR LE ROI DES MARMOTTES

Nous avons, pendant la dernière guerre, introduit un corps espagnol en Savoie, et laissé les Castillans qui ne sont pas bonnes gens malmener l'honnête petit pays pendant six années. On nous en gardait rancune à Chambéry ; on jouissait là de l'étrange humiliation du gouvernement français, obligé de mettre des troupes réglées en campagne contre un bandit. Mandrin avait à Turin un complice couronné qui « lui faisait fournir ses marchandises de contrebande » (d'Argenson, VIII, 423), au Sénat de Savoie des protecteurs tacites, fermant les yeux pour ne pas le voir. Il avait mieux que cela, des ad-

hérents et des complices dans les villages de la frontière, à Saint-Genis-d'Aoste, aux Echelles. Il venait là, manger joyeusement le produit de ses pillages; ce pays, fort pauvre, partageait nécessairement ses joies avec lui. Il s'était ménagé par là un asile dans les montagnes qui bordent la rive droite du Guiers, en face du Pont-de-Beauvoisin, et à deux ou trois lieues de cette bourgade frontière, au château de Rochefort, entre Sainte-Marie-d'Alvey et Avressieux. Chose étrange, ce château appartenait à M. de Piolenc, fils du premier président du Parlement de Grenoble. Mandrin y vécut caché jusqu'à la fin de l'hiver. Ses *principaux lieutenants*, échappés comme lui à leur campagne de Moscou, vinrent l'y rejoindre. Vraisemblablement les bandits se préparaient là à recommencer leurs courses au printemps.

D'Argenson nous a parlé d'un prétendu négociateur allant à Genève pour traiter avec Mandrin; il nous ré-

pugne de croire à cette ignominie, et nous supposons que ce diplomate était un espion chargé au plus de découvrir le secret de la retraite du bandit. Quoi qu'il en soit, on sut à Versailles que Mandrin se cachait en Savoie, non loin du Pont-de-Beauvoisin. On se hâta alors de garnir la frontière. D'Argenson toujours, parlant des officiers envoyés en décembre contre les bandits, note que : « Tous les officiers qui marchent à cette guerre y vont à contre-cœur et ne parlent que de leurs désagréments. » Ceci nous explique peut-être pourquoi MM. de Clamoux et d'Espinchal arrivèrent si tard à Gunan — et aussi pourquoi, quand on voulut en finir avec les contrebandiers, on n'eut pas recours aux troupes régulières. C'est un La Morlière, *chef de partisans*, et sous ses ordres ce d'Iturbi de Larre que nous avons vu dispersant les bandits à la Sauvetat avec les volontaires de Flandre, qui furent chargés de border la frontière de Savoie, c'est-à-dire le

Guiers ; on leur donna pour cela environ cinq cents hommes.

On voulait évidemment à Versailles se débarrasser par tous les moyens d'une affaire fort humiliante et assez ridicule. Seulement, ce triste gouvernement ne sut échapper au ridicule qu'en tombant dans l'odieux en plein. Il ne lui fallut, pour réussir, pas moins d'un trahison combinée avec une violation du droit des gens.

Cette petite armée réunie si près de lui, au Pont-de-Beauvoisin, aurait dû tenir Mandrin en éveil et le mettre sur ses gardes. Il se crut suffisamment protégé par la frontière et, de plus, se laissa endormir par une Dalila qui vendit le secret de sa retraite. La nuit du 15 mai 1755, la petite armée de *partisans* et de *volontaires* conduite par de Larre, franchit le Guiers que l'écu de Savoie protégeait lui seul et escalada, par Avressieux, la montagne sur laquelle le village de Rochefort est placé. Les habitants envahis nuitamment se réfugièrent dans le

château qui fut cerné, attaqué et défendu un moment. Mais entre les défenseurs et les assaillants, la disproportion de forces était énorme. Plusieurs Savoyards furent tués (un récit dit treize). Mandrin et neuf de ses lieutenants furent faits prisonniers dans « la grange du curé » où ils s'étaient réfugiés.

Les *partisans* et *volontaires* pillèrent le château et, en redescendant, mirent à sac les deux villages d'Avressieux et de Saint-Genis-d'Aoste dont les habitants voulaient leur enlever leurs prisonniers. (Pour ce récit, voir d'Argenson, IX, 8, 15, 24.)

Les prisonniers furent mis aux fers et « emportés » à Valence.

Louis XIV avait, dès 1662, créé quatre commissions d'exception chargées de juger souverainement, et en dernier ressort, les procès criminels des contrebandiers, faux-saulniers, etc. L'une siégeait en cette ville. Elle était présidée par Messire Caspard Levet, sieur de Malaval, et composée de six

assesseurs qui vont signer son « jugement souverain, donné en la Chambre criminelle du Présidial. »

Régley a conservé quelque chose de l'interrogatoire de Mandrin. Aux inculpations le concernant, le bandit répondit par des aveux très nets et très précis. Aux questions regardant ses complices, il dit que l'honnêteté lui défendait de parler du fait d'autrui. On lui demanda « s'il n'avait pas eu *des rapports avec les Etats étrangers.* » L'opinion que les Anglais se servaient de lui pour envoyer des armes aux Cévénols n'est donc pas particulière à d'Argenson.

La réponse « que ses ressources propres lui suffisaient » esquivait la négation formelle. Elle montre qu'il restait chez le bandit quelque sentiment d'honneur. Il y avait des vilénies qu'il ne voulait pas faire. Avouer qu'il avait été l'intermédiaire des Anglais (r'ouvrant cette année même les hostilités contre nous sur l'Ohio) et ces auxiliaires que la politique des évé-

ques donnait à l'Angleterre, c'eût été exposer ces auxiliaires à des traitements pires que ceux qu'ils avaient à subir. En 1755, Richelieu les dragonnait encore ; mais en 1703, Montrevel (un des nôtres hélas !) en avait brûlé vifs trois cents faisant la cène dans un moulin à la porte de Nîmes... Le brigand sans croyances ne voulut pas se tacher de ce sang d'hérétiques répandu comme de l'eau par les Rois Très-chrétiens en expiation de leurs péchés.

Le 24 mai 1755, Louis Mandrin fut condamné à être « appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, à faire ensuite amende honorable, nud en chemise, un cierge à la main, puis à être rompu vif, mis sur une roue la face vers le ciel pour y finir ses jours, puis son corps mort à être exposé aux fourches patibulaires. »

Un incident diplomatique sembla un moment devoir empêcher le Jugement souverain d'aboutir. C'est encore Pierre-René d'Argenson naguère Mi-

nistre des affaires étrangères qui va nous raconter cela pour le bien savoir.

Le gouvernement de Turin réclamait énergiquement contre une violation flagrante du droit international, demandant qu'on lui remît les prisonniers et qu'on indemnisât ses nationaux gravement lésés en défendant leur pays contre une agression brutale. Il restait chez nous une chose malhonnête à faire ; on la fit. Louis XV écrivit « de sa main » au roi Charles-Emmanuel III, son oncle, « pour lui faire des excuses de la violation de territoire, disant que cette capture n'avait pas été faite par des troupes, mais par les employés des Fermes », dont on fit emprisonner quatre « *pour la frime* » à Lyon, à Pierre-Encise.

Sa Majesté promettait encore « que Mandrin *ne serait pas exécuté et qu'on en dépêchait un courrier à Grenoble* ; la date de la lettre est du 20 ; c'est le 26 que ce contrebandier a été exécuté. » (d'Argenson, IX, 23.)

« Sur quoi le Secrétaire d'Etat, M. de Rouillé, fit visite à l'ambassadeur sarde, M. de Sartirano, lequel ne voulut entendre à rien. « Les petits rois sont plus susceptibles que les grands, » dit ici l'ex-ministre des affaires étrangères de Louis XV. Le mot est vif. Sartirano prit ses passeports ; à Turin, M. de Chauvelin ne put que faire de même. Pour prévenir une rupture, Louis XV envoya à son oncle « un grand seigneur », M. le comte de Noailles, faire des excuses, offrir aux gens d'Aoste une réparation pécuniaire (elle fut fixée à 35,000 livres), et remettre à la justice sarde deux complices de Mandrin non encore suppliciés, ce qui en finit. « Il y a grande honte... et c'est à effacer de nos fastes, » dit d'Argenson. Oui, certes ! avec bien d'autres pages non moins laides.

XVI

SUPPLICE DE MANDRIN — OPINION DE VOLTAIRE

Pendant qu'on jouait cette haute comédie où le *Roi des Marmottes* prenait des attitudes assez majestueuses, et où son neveu très chrétien tenait l'emploi de Scapin ou de Mascarille, « *fourbum imperator* », le tribunal de Valence faisait représenter une tragédie à la mode anglaise, où le sang ruisselait, et dont la moralité était douteuse, les suppliciés y disputant les bravos du parterre au bourreau. Les 15 et 16 de mai, Grand-Joseph et Lapierre, qualifiés valets de Mandrin, furent rompus vifs.

Le 26, ce fut le tour de leur maître. Il n'avait guère que 30 ans. Il avait vécu dix ans de la vie la plus

pleine et la plus intense qu'homme de son temps et de sa classe pût rêver. « Il donna une dernière preuve de ses facultés vraiment supérieures à ses juges. Sa contenance fut celle d'un homme qui connaissait le sort qui lui était réservé et ne le redoutait pas. » (Biographie Michaud).

Voici sur sa fin des détails venant de témoignages oculaires ou contemporains.

M. Levet avait ordonné qu'on lui donnât (en la prison) ce qu'il demanderait. Il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtres, ni à religieux... Le supplice de deux de ses camarades fit sur lui quelque impression, mais il la noya dans le vin .. Une dame de la Charité qu'il avoit vue tous les jours lui parloit de confession et de salut ; il lui demanda combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis, ajoutant qu'il n'avoit que six livres à dépenser sur sa route ». Le propos est aussi relaté dans la plainte qui ajoute :

Il blasphémait comme un corsaire,
Il envoyait faire l'anlaire
Petits collets, grands capuchons...

L'évêque de Valence, Milon, lui envoya *in extremis* un jésuite italien, nommé Gasparini, « fort habile » dit la complainte, et qui confessa le bandit deux jours de suite. Sur la façon dont le dompteur italien s'y prit pour faire du fauve récalcitrant et grondant une brebis suivant et lèchant la main, il n'y a que des conjectures. Ce qui est sûr, c'est que « la question ordinaire et extraordinaire, à laquelle le criminel devait être appliqué » lui fut épargnée...

« Le 26 mai 1755 au matin, » 10,000 étrangers encombrant les rues de Valence, on ferma les portes de la ville. Le régiment de Talaru et deux brigades de Maréchaussée escortèrent le condamné. Il fit amende honorable « nu en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres,

et à genoux au-devant de la porte de l'église cathédrale » saint Apollinaire. L'échafaud était dressé sur la place aux Clercs ; « il s'arrêta à deux fois pour en examiner la construction... Sa physionomie qui n'avoit rien de farouche intéressoit tout le monde... Il monta avec fermeté, déboutonna ses manches et retroussa sa chemise... Dans l'instant où on alloit le frapper : J'ai besoin, dit-il, de toutes mes forces. Donnez-moi, s'il vous plait, de l'eau de la Côte. Le Père Gasparini qui avoit de cette liqueur lui en présenta. Mandrin en but. On lui en frotta le visage. Le R. Père qui se trouva mal s'en servit aussi. Après quoi, Mandrin ne souffrant pas qu'on lui couvrit la figure reçut d'un air calme, sans le moindre soupir les neuf coups... huit minutes après il fut étranglé... *adoucissement qui honore l'humanité de ses juges...* »

Quelques narrateurs ornent ce petit récit d'une allocution du bandit aux spectateurs, fort dévotieuse. Pas tous;

ainsi Martin, curé de Clansaye, suivi principalement ici, car il paraît avoir été présent à l'exécution, et qui a parlé plus haut du « repentir » de Mandrin, ne dit mot de cette démonstration de la dernière heure. Je ne sais qu'en penser. Ceux à qui elle paraîtrait d'importance n'ont qu'un moyen de se fixer : c'est, s'ils rencontrent Mandrin dans un monde meilleur, de l'en occuper.

Mgr de Milon fit faire son portrait par Treillard, peintre de Lyon. (Récit de Mandrin, curé de Clansaye, dans la *Revue de Vienne* 1840, et précis de la vie de Mandrin publié le jour de l'exécution, dans la *Revue des Alpes* 1860).

Le 27, Jambon pris à Rochefort avec Mandrin, fut « condamné et exécuté. » — Treize autres condamnations pour les mêmes faits se succédèrent dans le courant de l'année, douze des condamnés furent roués, un pendu. — Enfin, le dernier pris de la bande fut roué en 1760.

La roue est un supplice inconnu à l'antiquité ; l'Allemagne a eu la gloire de l'inventer et le roi François 1^{er} l'honneur de l'acclimater en France. Le patient était dépouillé de ses vêtements (ceci était une tradition romaine conservée ; Tacite compte cette nudité parmi les atrocités propres à la Croix, *propria atrocità crucis*). On pouvait voir la chair frémir par avance, on voyait mieux ensuite ce que le bourreau, bien nommé autrefois *charnacier*, en faisait. Il brisait méthodiquement de neuf coups de barre de fer les deux bras du patient, puis les deux cuisses, puis les reins ; après le délai soigneusement stipulé par Messieurs de la Cour, était octroyé le coup de grâce. Ce qui restait après cela de l'image de Dieu demeurait exposé sur la roue autant d'heures que la sentence l'avait ordonné et jugé nécessaire à l'instruction et édification des enfants des écoles placés au premier rang des spectateurs.

On raconte ce détail dernier pour

le savoir de quelqu'un qui a assisté, à l'âge de sept ans, à la dernière tragédie de cette espèce, donnée sur la place du Morimont, à Dijon, par le Parlement de Bourgogne.

Il a été dit des Français de la fin du XVIII^e siècle qu'ils étaient des singes-tigres. Ce qui en faisait des singes, c'est l'éducation de la cour et des salons ; ce qui en faisait des tigres, ce sont ces spectacles-là, qui sont les fêtes publiques du temps.

On peut mesurer l'influence qu'ils avaient sur les spectateurs en lisant la complainte, écho fidèle des impressions reçues au pied de l'échafaud, mélange odieux de niaiserie et de férocité. En voici le dernier couplet :

Peuple chrétien qui m'écontez,
De cet exemple profitez.
Ne faites plus la contrebande.
Pleurez vos fautes qui sont grandes,
Et vous pourrez, comme Mandrin,
Faire une *glorieuse fin*.

Né cent ans plus tôt, Mandrin eût

mené au combat les révoltés d'Aunis ou de Bretagne. Au XIV^e siècle, il eût commandé les Jacques de l'Île-de-France. Au XI^e, il eût commandé ces bourgeois du Mans qui ont inventé la commune.

Est-ce que vraiment, dans la France de 1754, il n'y avait pas pour lui d'autre vie et d'autre mort que celles qu'on vient d'entrevoir ? — Ce n'est pas l'opinion du plus considérable parmi ses contemporains. Voltaire, s'installant cette année précisément aux Délices, a craint un instant la visite du contrebandier et conte qu'il s'y prépara en armant toute sa maison, y compris son théologien ordinaire, ce père Adam, « qui n'était pas le premier homme du monde. » Plus tard, il a déclaré Mandrin « le plus magnanime des contrebandiers, » et a regretté qu'on ne l'ait pas employé « à peupler le Canada, » à quoi il eût réussi.

Peut-être par surcroît eût-il défendu l'admirable colonie contre les

Anglais. Cette supposition paraîtra aventureuse. Les contemporains en ont risqué une beaucoup plus grosse. Pendant le procès de Valence, cet étranger qui commandait notre réserve à Fontenoy et qui prit Berg-op-Zoom d'assaut, le maréchal de Lowendahl se mourait. On fit courir une lettre de lui à Louis XV « conseillant de ne pas faire *expédier* Mandrin qu'on n'ait vu s'il y aura guerre, parce qu'il n'y a que lui qui puisse le remplacer... »

D'Argenson ne garantit pas l'authenticité de la lettre ; nous non plus. Il croit l'anecdote bonne à enregistrer ; nous aussi.

Il allait y avoir la guerre *de Sept ans*. Et on allait donner le commandement à ce Soubise qui emmena avec lui, à Rosbach, derrière son armée, douze mille chariots de marchands et de vivandiers ; puis au seul prince du sang qui fût homme de guerre : c'était Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, Grand-

Maître des Francs-Maçons, abbé du Bec, de Saint-Claude, de Marmoutiers et de Saint-Germain-des-Prés, plus connu dans les coulisses que dans les camps, qui perdra la bataille de Creveld avec une armée supérieure en nombre, dont les trois-quarts ne tirèrent pas un coup de fusil.

Dans la précédente guerre, nous avions dû nos derniers succès militaires au saxon Maurice, au danois Lowendahl ; c'est un recruteur allemand qui avait battu Mandrin. « La nation, disait d'Argenson, est plongée dans la mollesse. Les vieux officiers ont quitté. Les jeunes se poudrent ; ce sont des femmes auxquelles il ne manque que des cornettes. » (T. I, p. 338.) Notre patrie éternée n'avait plus ni généraux ni soldats. Elle rouait vif ce jeune homme qui eût fait un soldat, ce semble....

Le jugement était régulier d'ailleurs ; la peine légale. En 1757, on tira Damiens à quatre chevaux fort

régulièrement aussi pour avoir donné un coup de canif à Louis XV, l'oint de Dieu. En 1766, on brûla fort légalement le chevalier de la Barre pour avoir mutilé un crucifix. Ces crimes montraient à cette société en quoi elle était menacée ; elle comptait sur l'atrocité de leur répression pour se défendre et se sauver ; elle se trompait. Elle était perdue par son fait à coup sûr, par les désordres, par les fautes, par les vices dont quelques-uns viennent de nous apparaître de façon inattendue.

XVII

POURQUOI CES FAITS ONT ÉTÉ POSSIBLES

Les événements exposés ici avec un peu plus de précision qu'on n'avait fait jusque-là, sont minces en eux-mêmes. Ils sont fort particuliers, comme on eût dit dans la langue du xvii^e siècle. Pourquoi n'ont-ils été possibles à aucun autre moment de notre histoire ?

Les mots de décadence, de décrépitude ne seraient pas des réponses. Le temps qui a vu les Grandes Compagnies était, certes ! la décadence même. Notre pauvre province sans cohésion naturelle, sans pouvoir central véritable, put cependant résister à ces hordes autrement nombreuses, autrement terribles. (Voir dans les *Annales de l'Ain*, 1874, le travail si

neuf de M. Perroud sur les *Grandes Compagnies en Bresse et en Dombes.*)

Les causes de l'énervement total, de l'incapacité et de l'incurie absolues, qui livrent en 1754 dix villes de six à dix mille habitants à cent cinquante brigands sont :

Une habitude que la monarchie absolue, défiante parce qu'elle se sent peu aimée, jalouse de tout parce qu'elle a tout usurpé, nous avait imposée depuis deux siècles, c'est à savoir de nous en remettre à elle du soin de nous défendre...

L'impossibilité où elle nous avait mis de vaquer nous-mêmes à cette défense, le cas échéant et à son défaut, en confisquant malhonnêtement sous Louis XIV les libertés municipales, achetées au Moyen-Age de nos deniers, et qui ne nous sont pas toutes rendues encore.

Enfin l'imbécilité de plus en plus profonde où elle tombait depuis soixante et dix ans. La gérontocratie est le vrai gouvernement de France à

la fin du xvii^e siècle et au début du xviii^e. Mais nous tombons, après la mort du cardinal Fleury, dans la *gynocratie*, le gouvernement des femmes, gouvernement moins décent, plus prodigue, plus remuant, remuant sans but et sans profit ; très occupé de petites choses, très insouciant des grandes ; hypocrite ou fanatique quand la souveraine s'appelle M^{me} de Maintenon, dépravé quand elle s'appelle la Parabère ou la Dubarry, hypocrite et dépravé à la fois quand elle s'appelle M^{me} de Prie ; incapable de suite sauf dans l'incurie, le caprice et le désordre ; l'anarchie même le jour où la routine sera déconcertée et l'étiquette jetée par-dessus les moulins...

Le héros Frédéric II, qui eut quelques-unes des qualités du héros Mandrin et quelques vices qu'on ne reproche pas au bandit, a déjà, en son antipathie pour le sexe, précisé d'un mot brutal comme il lui appartenait, ce caractère de l'institution monarchique sous son frère très chrétien. Le

Roi chasse, la sultane favorite règne. Sa Majesté a donné ordre aux ministres « *de travailler chez elle.* » Là-dessus, tout ce que d'Argenson trouve à dire, c'est « qu'il vaut mieux voir au gouvernail une belle nymphe debout qu'un vilain singe accroupi comme était feu le cardinal de Fleury » (VIII, 136.)

Celle qu'à Sans-Souci on appelait Cotillon II, Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, fut, de cette dynastie féminine qui nous a gouvernés cinquante ans, la plus capable assurément. Elle avait toutes les grâces, de l'esprit infiniment, mais non le cœur d'Agnès Sorel. Ni elle, ni celles qui lui succédèrent à titres différents, n'ont compris jamais que régner implique des devoirs et que les affaires de la France importent plus que les intrigues des *Petits-Cabinets*. Que si M^{me} de Pompadour fait aujourd'hui Voltaire gentilhomme de la Chambre et protège l'Encyclopédie, puis demain « parle dévotion, entend

la messe tous les jours et mange maigre », ce ne sont pas là « caprices de chatte blanche », comme d'Argenson le donne à penser. Vous ne supposez pas non plus que l'intérêt de l'Etat y soit pour rien. Non, le plus féminin de tous les intérêts y est pour le tout. Si elle chasse les Jésuites, les méfaits à eux reprochés sont le prétexte, la cause est un scrupule honnête du confesseur de Louis XV ; (quelle tâche pour un prêtre honnête !) Elle congédie Machault, comme une autre congédiera Turgot, d'un coup d'éventail ; ces grigous défendent le trésor contre des gaspillages tout charmants ; ces pédants parlent de réformes ; cela se peut-il supporter ! — Que si, en sept ou huit de nos provinces, la sécurité, la fortune, la vie des particuliers étaient remises à la *magnanimité* de Mandrin, à Paris tout allait mieux : Nicolas-René Berryer, Lieutenant de police, faisait ramasser dans les boues les mendiants, les vagabonds et les

filles, et les envoyait peupler la Louisiane : en 1755, il y eut bien quelques *erreurs* de faites et le faubourg s'ameuta. Le bien est difficile ! — Quant aux affaires étrangères, elles étaient menées par un « *chiffonnage* de femmes », à ce que conte d'Argenson (IX. 202). Ceci veut dire que Marie-Thérèse appelant Antoinette Poisson « ma cousine, » on lui rendra la Belgique conquise par le maréchal de Saxe, et presque annexée... Il n'y a jamais eu de cousinage et de chiffonnage payés si cher.

On protège, on cultive les arts ; Marie Leczinska, reine de France, peignant, sa dame du palais, Mme de Pompadour, se mettra à graver ; mais on laissera réduire notre flotte à deux vaisseaux. On sent le besoin de refaire nos états-majors, à cette fin on fondera l'École militaire ; mais nos troupes régulières lancées sur la bande de Mandrin arriveront juste à temps pour la voir battre par les reîtres de Fischer et préluderont ainsi aux piteuses

journées de Rosbach et de Creveld. — On veut encourager l'industrie et en particulier *le bâtiment*, on construira Bellevue où la favorite dépensera « sept millions » (d'Argenson VI, 251) ; mais la misère matérielle et la misère morale en viennent, sous son règne, à ce point, que non-seulement pour les *vauriens* du Forez, mais encore pour les bourgeois de la bonne ville d'Autun, c'est un parti à prendre, une carrière possible, un avenir que de s'enrôler dans une bande de voleurs !

Nous allons perdre un empire dans l'Inde, perdre ce beau Canada qui méritait le nom de Nouvelle-France ; mais nous fournissions déjà l'Europe et l'Asie de perruquiers, de cuisiniers, de brodeurs, de danseurs... Nous leur fournissions aujourd'hui indubitablement des maîtres de chapelle et des castrats, si 89 nous avait manqué.

Sous le règne suivant, une femme honnête succéda aux femmes perdues. Peu de choses changèrent. En 1783, comme il n'y avait plus dans la caisse

de l'Etat que 360,000 livres, et la dette exigible étant de 646 millions, on trouva bon d'acheter Saint-Cloud pour la Reine, quatorze millions. Puis on vit bientôt *le Collier*, le collier de la Dubarry (un Rohan cardinal de la sainte-église romaine, grand-aumônier de France aidant), tomber aux mains plus souillées de Mme La Mothe-Valois. Cela fit comprendre enfin que la vieille monarchie était incurable.

Mirabeau était né, il avait cinq ans. Des hommes remplacèrent ces femmes au pouvoir. Ils imprimèrent le mouvement qui a renversé la vieille Europe, et qui continue. Nous avons eu, pendant les quatre-vingts ans de ce nouveau régime, après des succès inouïs, bien d'écrasants revers. Nous sommes sous le coup de ces revers. Pourtant, chaque fois qu'on a proposé à la France de rétrograder d'un siècle, de revenir à cet état de marasme, d'érétisme et de démence séniles qu'on vient d'entrevoir, elle a refusé avec épouvante et dégoût.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préambule	3
I. Les Aides. — La Protestation. — Emeute de 1735 à Bourg	7
II. Origine de Mandrin. — La Levée de la Milice. — Faux-Monnayeurs au XVIII ^e siècle	20
III. Mandrin fournisseur du Roi. — Il se dérange. — Ames du Purgatoire détroussées	33
IV. Premier Homicide. — Première Condamnation — Légende de Mandrin	46
V. Dauphiné envahi. — Camp de Valence. — Premier coup de fusil. — Versailles	62
VI. Campagnes de 1754. — Les Cévennes. — Rhodéz. — Le Velay. — Montbrison. — Le Bugey. — Nantua	73
VII. Bourg en 1754	88
VIII. Entrée de Mandrin. — Monseigneur l'Intendant. — Les Caisses vidées.	104

	Pages.
IX. Monseigneur chez les Capucins. — Lalande. — Quittance et Adieux de Mandrin.....	114
X. Mandrin est-il allé à Saint-Rambert ? — Lyon s'arme. — Mandrin en Auvergne. — Le Puy. — Retour par Pont-de-Vaux.....	128
XI. Bourgogne envahie. — Mandrin à Beaune et Autun.....	138
XII. Les Reitres atteignent Mandrin à Gunan. — Ils le battent.....	149
XIII. Déroute des Contrebandiers. — Cler- mont et Riom s'arment.....	159
XIV. Affaire de la Sauvetat. — Prise de Saint-Etienne.....	166
XV. Mandrin pris. — Jugé. — Réclamé par le Roi des Marmottes.....	175
XVI. Supplice de Mandrin. — Opinion de Voltaire.....	184
XVII. Pourquoi ces faits ont été possibles.	195

IMPRIMERIE EUGÈNE CHAMBAUD

BOURG